



DOCUMENT DE PROJET PBF

Pays : République Démocratique du Congo	
Titre du Projet : Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central	
PBF modalité de projet <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si le financement sera déboursé à travers un fonds fiduciaire national ou régional. <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire national <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du Fonds fiduciaire:
Liste des agences récipiendaires des fonds PBF proposées (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc): PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement (ONU) BCNUDH - Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (ONU) SFCG - Search For Common Ground (ONG Internationale)	
Date estimative de début du projet¹: 1 ^{er} Octobre 2018 Durée proposée du projet en mois :² 24 mois Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Kasai Central	
Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF: <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total* du projet PBF proposé (par agence récipiendaire) : PNUD: \$ 2 430 800 Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme : \$ 583 200 Search for Common Ground: \$ 486 000 <i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de Peacebuilding Support Office (suite à la démonstration par les entités récipiendaires de la dépense/l'engagement d'au moins 75% de la tranche précédente par le projet et la soumission de tout rapport de projet selon les règles PBF dans la période écoulée), et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF.</i>	
Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : Budget total du projet : 3 500 000 USD	
PBF 1^{ere} tranche: PNUD: \$ 1 701 560 BCNUDH: \$ 408 240 SCFG : \$ 340 201,15 Total: \$ 2 450 001,17	PBF 2^{eme} tranche*: PNUD : \$ 729 240 BCNUDH : \$ 174 960 SCFG : \$ 145 798,85 Total: \$ 1 049 998,83

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central a pour objectif principal de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit au Kasai Central et de réduire les facteurs de violence dans la province. Affectée par plusieurs années de conflit d'une rare violence, il y a un besoin capital de répondre aux besoins fondamentaux des populations et adresser les causes structurelles du conflit dans l'objectif de construire les fondements pour la paix. Le projet répond à une stratégie holistique basée sur la complémentarité de trois axes d'intervention. Les deux premiers reprennent les piliers de la justice transitionnelle, à savoir la lutte contre l'impunité, le droit à la vérité, la réparation et les garanties de non-répétition. Le troisième axe entend réduire les vulnérabilités socioéconomiques des individus et des communautés tout en restaurant un lien de confiance entre les individus, les communautés et les institutions étatiques. Il s'agit d'adresser les facteurs à l'origine des violences dans la province du Kasai Central.

Ce projet est innovant en ce qui combine une approche de justice transitionnelle visant directement à pacifier les relations entre les communautés déchirées par les années de conflit à travers la restauration de l'Etat de droit, le développement de structures de prévention, médiation et transformation de conflit et la relance de l'économie locale. Ce projet est ainsi holistique et multidimensionnel puisqu'il intervient aussi bien au niveau institutionnel que communautaire et individuel.

Qui a été consulté lors de la préparation de cette note conceptuelle :

Agences Onusiennes (BCNUDH, PNUD, HCR, MONUSCO, PAM, FAO...)

Caritas Kananga

Search for Common Ground

ONGs nationales (Organisations société civile et Association des femmes et associations des jeunes)

Gouvernements provinciaux du Kasai et du Kasai Central

Police Nationale Congolaise

Institutions judiciaires civiles et militaires : Cour d'Appel, Auditorat Militaire Supérieur, Cour Militaire

Ministère du Plan

Marqueur genre du projet ³: 1

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 30%

Marqueur risque du projet : 1

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁴) : (2.3) Prévention/gestion des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

- *Effet 1* – Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC : le projet vise à renforcer les institutions judiciaires

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal.

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative.

⁴ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

et à assurer un accès facilité à une justice de qualité ; ainsi l'Etat de droit est restauré et les droits fondamentaux de tous les citoyens sont protégés.

- *Effet 2* – Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et de revenus.
- *Effet 3* – Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- *Effet 6* - Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits : le projet vise à améliorer la connaissance diffuse des droits humains au sein des populations à travers des campagnes de sensibilisation. En outre, il contribue à la pacification des relations entre les communautés et à mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution de conflits.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue :

- *Objectif 2* – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- *Objectif 5* – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- *Objectif 8* – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- *Objectif 12* – Etablir des modes de consommation et de production durables ;
- *Objectif 16* – Paix, Justice et Institutions Efficaces – notamment par son objectif de restaurer l'Etat de droit, de pacifier les relations entre les communautés afin de réduire le niveau de violence.

<p>Type de soumission :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF additionnel : <input type="checkbox"/> Budget additionnel par agence récipiendaire : USD XXXXX</p> <p>Justification courte pour la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Dominic SAM Directeur Pays</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et tampon:</i></p>	<p>Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)</p> <p>Aboul THIOYE Directeur</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et tampon:</i></p>
<p>Search For Common Ground</p> <p>Michael SALIFU MAMUDU Directeur Pays</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et tampon :</i></p>	<p>Ministre d'Etat du Plan</p> <p>Bahati LUKWEBWA</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et tampon :</i></p>
<p>Coordinateur Résident</p> <p>Kim BOLDUC Coordinatrice Résidente des Nations Unies</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & tampon</i></p>	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Oscar FERNANDEZ-TARANCO Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date & Tampon</i></p>

Table des matières

<u>I. Acronymes</u>	7
<u>II. Contexte de consolidation de la paix et justification du projet</u>	8
A. Analyse du Conflit au Kasai Central	8
1. Introduction	8
2. Violence généralisée, violations des Droits de l'Homme, crimes internationaux/graves et impunité	9
3. Tension autour du pouvoir coutumier	11
4. Divisions ethniques	12
5. Environnement socio-économique dégradé	12
B. Justificatif du projet	14
1. Axe d'intervention 1 – La justice pénale comme vecteur de paix sociale : Lutte contre l'impunité et restauration de l'Etat de droit	15
2. Axe d'intervention 2 – Vérité, reconnaissance et dialogue : les fondements de la réconciliation intercommunautaire	16
3. Axe d'intervention 3 – Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit	19
C. Alignement programmatique du projet et stratégie de durabilité	20
1. Alignement sur les cadres stratégiques des Nations Unies	20
2. Alignement sur les cadres stratégiques du Gouvernement	21
3. Alignement sur la stratégie de prévention des crises et de relèvement	22
4. Promotion de la durabilité	22
5. Synergies avec d'autres projets	23
<u>III. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre</u>	25
A. Brève description du contenu du projet	25
1. Axe d'intervention 1 – La justice pénale comme vecteur de paix sociale : Lutte contre l'impunité et restauration de l'Etat de droit	26
2. Axe d'intervention 2 – Vérité, reconnaissance et dialogue : les fondements de la réconciliation intercommunautaire	27
3. Axe d'intervention 3 – Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit	29
B. Cadre de résultat (Annexe B)	31
C. Théorie du changement du projet	32
D. Stratégie de mise en œuvre du projet	33
1. Amélioration des performances : Renforcement des capacités des acteurs	33
2. Appropriation des interventions et des acquis du projet par toutes les parties prenantes	34
3. Transversalité de la dimension genre	35
4. La réhabilitation / construction des infrastructures pour relancer les dynamiques locales	36
5. Synergies et coordination de l'intervention	36

6.	<i>Zones géographiques proposés</i>	37
7.	<i>Bénéficiaires du projet</i>	37
<u>IV. Gestion du projet et coordination</u>		39
A.	Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre	39
B.	Gestion du projet et coordination	40
1.	<i>Comité de pilotage</i>	40
2.	<i>Réunions techniques</i>	40
3.	<i>Equipe de gestion</i>	41
4.	<i>Assurance qualité</i>	41
5.	<i>Budget</i>	42
B.	Gestion du risque	44
C.	Suivi/Evaluation	47
1.	<i>Dans le cadre du cycle annuel</i>	48
2.	<i>Annuellement :</i>	48
D.	Stratégie de fin de projet / durabilité	48
E.	Budget du projet (cf.annexe D)	48
<u>IV. ANNEXES</u>		50
	Financial reporting and timeline	51

I. Acronymes

ABDH	Approche Basée sur les Droits de l'Homme
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
CAP	Cellule d'Appui aux Poursuites
CLPD	Comité Local de Paix et Développement
CPI	Cour Pénale Internationale
DESC	Droits Economiques, Sociaux et Culturels
DH	Droits de l'Homme
DIH	Droit International Humanitaire
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
MARC	Mécanisme Alternatif de Résolution de Conflit
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo
ODD	Objectif du Développement Durable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PNC	Police Nationale Congolaise
PNRJ	Politique Nationale de la Réforme de la Justice
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	République Démocratique du Congo
SCFG	Search for Common Ground

II. Contexte de consolidation de la paix et justification du projet

A. Analyse du Conflit au Kasai Central

1. Introduction

La province du Kasai Central s'étend au Sud de la République Démocratique du Congo (RDC). Elle compte environ 3 millions d'habitants. Contrairement aux provinces de l'Est de la RDC, le Kasai Central a longtemps vécu en paix où malgré certaines dissensions entre les différentes communautés et les groupes ethniques, une relative harmonie et cohabitation régnaient. Plusieurs facteurs politiques, économiques et sociaux ont largement contribué à l'éruption d'une violence généralisée dans la province du Kasai Central. L'élément déclencheur renvoie à l'assassinat du chef coutumier, Jean Pierre Mpandi, le 12 août 2016, ce qui a conduit à l'embrasement de la province et à un déchainement de violence, jusque-là contenue. Le conflit s'est ensuite étendu aux provinces voisines du Kasai et du Kasai Oriental.

Le conflit a eu des conséquences dramatiques sur les populations : environ un million et demi de personnes se sont déplacés pour fuir les combats dont 35 000 ont traversé la frontière pour trouver refuge en Angola. OCHA affirme à la fin de l'année 2017 que plus de six cent mille personnes sont retournées dans leurs communautés mais vivent dans des conditions socioéconomiques précaires⁵. En outre, le Programme Alimentaire Mondial affirme qu'environ trois millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire et de malnutrition, particulièrement les enfants⁶. La région du Kasai est en proie à une crise humanitaire aiguë, qui rend particulièrement difficile les efforts de construction de la paix.

De manière générale, le conflit a causé la mort de plusieurs milliers de personnes, dont de nombreux enfants, ainsi que la destruction de nombreuses infrastructures de services publics et communautaires.

En septembre 2017, le Gouvernement de la RDC a convoqué une Conférence sur la Paix, la Réconciliation et le Développement de l'espace Kasaien afin de trouver des solutions pacifiques au conflit déchirant l'ensemble de la région. Sous la présidence du Président de la République et du Vice Premier Ministre en charge de l'Intérieur, cette conférence a réuni plusieurs centaines de participants venant des cinq provinces de l'espace kasaien. Cette Conférence a majoritairement rassemblé les acteurs politiques et administratifs de la région tout en assurant une certaine représentativité ethnique. L'objectif de la Conférence était de définir des solutions afin de restaurer l'autorité de l'Etat et de mettre fin au cycle de violence déchirant l'espace Kasaien. Une liste de recommandations a été adoptée à l'issue de cette Conférence.

Malgré cette initiative politique en faveur de la réconciliation et de la pacification, le conflit perdure toujours dans la région du Kasai, même si son intensité a considérablement diminué. En effet, plusieurs affrontements ont été enregistrés entre différentes factions de Kamuina Nsapu et entre les Kamuina Nsapu et les FARDC. De plus, les conséquences et stigmates du conflit sont particulièrement visibles dans l'ensemble de la région.

⁵ Plan de Réponse d'urgence, Nov – Déc 2017, Région du Kasai, Kwilu et Lualaba, RD Congo

⁶ Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, Juin 2018

En effet, le conflit au Kasai Central (et étendu aux provinces voisines) est particulièrement complexe en raison de son nombre d'acteurs importants et des multiples dynamiques politiques, ethniques et sociales qui l'alimentent.

2. *Violence généralisée, violations des Droits de l'Homme, crimes internationaux/graves et impunité*

Depuis le début du conflit, en aout 2016, la situation sécuritaire au Kasai Central et Kasai est particulièrement préoccupante. La communauté internationale a relevé de nombreuses sérieuses violations des Droits de l'Homme (DH) et du Droit International Humanitaire (DIH). La violence est généralisée, diffuse et systématique ce qui a conduit au déplacement de plus d'un million et demi de personnes et à la mort de plus de 3 400 personnes selon l'Eglise Catholique en juin 2017. De nombreuses fosses communes ont été identifiées dans les deux provinces⁷.

Le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme a réalisé une cartographie des violations sérieuses commises dans les cinq provinces du Kasai par l'ensemble des parties prenantes au conflit. Ce rapport met en exergue le nombre important d'exécutions sommaires et extrajudiciaires, de mutilations, de viols et de pillages ainsi que la cruauté de certaines pratiques⁸. Il est également relevé le nombre élevé d'enfants qui ont été enrôlés et ont participé directement aux hostilités ainsi que la disproportion des moyens utilisés. Ainsi, les femmes et les enfants ont été les premières victimes du conflit en particulier lors des attaques contre les villages. De nombreuses femmes et enfants se sont retrouvés au milieu des conflits armés entre les différentes parties prenantes et parfois visés délibérément par ces-derniers.

De manière explicite et systématique, les violences sexuelles ont été utilisées comme une arme de guerre par l'ensemble des protagonistes au conflit. Les viols, parfois commis en public, ont pour objectif d'humilier et d'affaiblir les communautés désignées comme « ennemi ». Les violences sexuelles commises à grande échelle s'attaquent directement aux valeurs fondamentales socioculturelles des communautés. En effet, en raison de la prépondérance de valeurs et de coutumes liées aux mariages, à l'honneur familial et à la virginité, l'impact des violences sexuelles commises ne se limitent pas seulement à la victime directe mais a des conséquences profondes sur les communautés. En parallèle, cela crée un tabou social particulièrement fort qui prévient de nombreuses femmes de reporter aux autorités les violences subies ; il y a une véritable culture de l'impunité concernant les violences sexuelles.

Les miliciens *Kamuina Nsapu* – principalement de communautés *Luba et Lulua* – ont au début principalement ciblé les infrastructures et les personnes représentant l'autorité centrale. Ainsi, de nombreux membres des services de sécurité ainsi que d'administrations (judiciaire, enseignement...) ont été exécutés sommairement. De nombreuses infrastructures publiques, notamment des écoles, ont été pillées et détruites au cours d'attaques. L'église catholique a également été l'objet d'attaques. Les miliciens *Kamuina Nsapu* ont également ciblé les populations civiles qui ont fait l'objet d'exécutions sommaires, de mutilations, de viols et de pillages. En effet, lors de la prise d'un village, toutes les personnes qui refusaient de rejoindre la milice étaient assassinées. Auparavant banni du code de conduite des *Kamuina Nsapu*, le viol est devenu une pratique courante utilisée à l'encontre des populations civiles. Les viols et autres formes de violences sexuelles ont été très souvent commis en

⁷ Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, Juin 2018

⁸ Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, Juin 2018

présence de membres de la famille (enfants et maris) et parfois en public, afin d'humilier les personnes mais également de s'attaquer aux valeurs fondamentales des communautés et des familles.

En outre, la milice Kamuina Nsapu a recruté de très nombreux enfants, à partir de 8 ans, (1 220 garçons et 658 filles selon l'UNICEF) afin de combattre. Enrôlés de force, ils subissent alors un rituel d'intégration à connotations mystiques, « baptême », particulièrement violents avant d'être utilisé lors des attaques contre les villages. Armés très souvent de simples bâtons, beaucoup d'enfants sont morts pendant les combats ; les survivants font face à de graves traumatismes physiques et psychologiques.

Les exactions commises par la milice des Kamuina Nsapu pourraient constituer des crimes contre l'humanité et crimes de guerre⁹.

Selon l'Organisation des Nations-Unies, les *Bana Mura* – milices pro-gouvernementales – se sont également rendus coupables de nombreuses exactions visant principalement les populations Luba et Lulua. L'attaque du 24 avril 2017 contre le village de Cinq est très illustrative de la violence perpétrée par les *Bana Mura* à l'encontre de civils¹⁰. Le rapport révèle que les miliciens Bana Mura sont responsables d'exécutions sommaires, du viol, du pillage de nombreux villages ainsi que de la réduction en esclavage de dizaines de femmes et d'enfants. Plusieurs barrières ont été érigées sur les axes routiers par les miliciens Bana Mura en collaboration avec les forces de sécurité, afin d'empêcher la fuite des communautés Luba¹¹ ; certains civils fuyant les conflits ont été ainsi maltraités, arrêtés et exécutés au niveau de ces barrières.

En outre, la communauté internationale a critiqué un usage disproportionné et non-discriminé de la force par les FARDC. Ainsi, les forces de sécurité étatiques sont responsables de nombreuses exécutions extrajudiciaires, de détentions arbitraires, de viols et de pillages¹². Certains membres des FARDC ont mené plusieurs opérations de « porte-à-porte », notamment dans la ville de Kananga, où de nombreux civils, suspectés d'appartenir aux Kamuina Nsapu, ont été arrêtés, blessés ou bien exécutés de manière indiscriminée. Ces campagnes ont été répétées à plusieurs reprises au cours de l'année 2017 dans la province du Kasai Central et du Kasai, où des villages entiers ont été pillés et incendiés et leurs habitants exécutés. Plusieurs fosses communes ont été découvertes dont certaines seraient imputables aux FARDC ; plusieurs témoignages révèlent que des personnes ont été arrêtées et obligées de creuser des fosses communes où elles ont été probablement exécutées. De manière générale, plusieurs témoignages évoquent le transport de corps de victimes par les camions des FARDC.

Selon l'équipe des experts internationaux déployée au Kasai, les exactions commises par certains membres des FARDC pendant la durée du conflit pourraient constituer des crimes de guerre.

Les violences engendrées par ce conflit sont particulièrement cruelles puisqu'elles s'inscrivent dans des pratiques rituelles de sorcellerie. Cette dimension mystique a une forte résonance auprès des acteurs du conflit. A titre illustratif, plusieurs policiers et militaires ont fait défection, ne parvenant pas à affronter les *Kamuina Nsapu* en raison des pouvoirs magiques dont ils disposent et d'autres ont rejoints le groupe partageant les mêmes croyances¹³. Cette dimension mystique est particulièrement

⁹ Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, Juin 2018

¹⁰ Rapport d'une mission du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme – Témoignages des réfugiés qui ont fui la crise de la région du Kasai, en RDC – Aout 2017

¹¹ Rapport de l'Equipe d'experts internationaux sur la situation au Kasai, Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme, Juin 2018

¹² Rapport d'une mission du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme – Témoignages des réfugiés qui ont fui la crise de la région du Kasai, en RDC – Aout 2017

¹³ « RDC: Violences au Kasai – La réaction de l'Armée », *Radio France Internationale* : <http://webdoc.rfi.fr/rdc-kasai-violences-crimes-kamuina-nsapu/chap-02/index.html>

importante pour comprendre les dynamiques et la durée du conflit. En effet, la croyance dans les pouvoirs magiques des *Kamuina Nsapu* explique leur résistance dans le temps ainsi qu'une certaine banalisation de la violence et de pratiques inhumaines/cruelles.

La grande majorité de ces violations n'ont fait l'objet d'aucunes poursuites judiciaires. Seulement certains cas ont fait l'objet d'enquêtes, notamment avec l'appui de la MONUSCO ; mais les enquêteurs ont déploré des pressions et des menaces les empêchant d'accéder aux lieux des crimes, et notamment aux fosses communes. Le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme a lancé un appel à la justice congolaise pour se saisir des dossiers de violations sérieuses des Droits de l'Homme et crimes internationaux.

La justice pénale souffre d'un manque de légitimité et de confiance au sein de la population du Kasai Central. Elle est même perçue comme un système d'oppression à la solde des riches et des puissants. La mise en détention est systématique et souvent irrégulière avec comme seul moyen de sortie la protection d'une personne haut placée ou le paiement d'argent. En mai 2018, l'Auditeur Militaire Spécial a libéré 25 personnes puisque leur titre de détention n'était pas valide¹⁴. Par ailleurs, les conditions de détention sont déplorables ce qui a des conséquences dramatiques pour les conditions physiques et psychologiques des détenus. A Kananga, la prison centrale est prévue pour 300 personnes mais en héberge le double¹⁵. Cette violence structurelle de l'Etat le délégitime aux yeux de la population créant ainsi un fossé entre les institutions étatiques et est une source majeure de conflit. Nombreux sont les citoyens qui recourent aux mécanismes alternatifs communautaires afin de régler leurs différends.

3. *Tension autour du pouvoir coutumier*

Depuis de nombreuses années, le Kasai Central correspond à une des places fortes de l'opposition à Kabila, l'opposant Etienne Tshisekedi en était originaire¹⁶. Les tensions entre les autorités centrales, provinciales et locales ont façonné une partie du paysage politique de la région. En outre, l'enclavement des provinces du Kasai Central en raison de l'absence d'infrastructures routières et du faible accès aux services sociaux de base a conduit à l'établissement d'un pouvoir coutumier particulièrement enraciné. Le chef coutumier jouit d'une autorité et d'une légitimité très forte au sein des communautés.

Cependant, la *Loi Organique N°15/006* du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa et la *Loi d'Aout 2015* fixant le Statut des Chefs Coutumiers ont été perçues comme une attaque directe à cette autorité coutumière et aux traditions régissant la vie politique et sociale dans l'espace Kasaien. En effet, la division du Kasai Occidental en deux provinces (Kasai et Kasai Central) apparaît comme un moyen utilisé par l'exécutif pour minimiser le poids de l'opposition et assurer sa réélection en découpant les territoires supportant majoritairement l'opposition¹⁷. Ces deux lois ont été clairement considérées par une majorité de la population comme une attaque directe au pouvoir coutumier dominant au Kasai.

¹⁴ RDC: Vingt cinq détenus libérés de la prison centrale de Kananga, Actualité CD, 23 mai 2018, <https://actualite.cd/2018/05/23/rdc-vingt-cinq-detenus-liberes-de-la-prison-centrale-de-kananga/>

¹⁵ La prison de Kananga compte deux fois plus de détenus que prévu, Radio Okapi, 31 aout 2017 - <https://www.radiookapi.net/2017/08/31/actualite/societe/la-prison-de-kananga-compte-deux-fois-plus-de-detenus-que-prevu>

¹⁶ International Refugee Rights Initiative, *Conflit et Déplacement au Kasai*, Janvier 2018, p.24

¹⁷ International Refugee Rights Initiative, *Conflit et Déplacement au Kasai*, Janvier 2018, p.24

En 2016, le gouvernement refuse de reconnaître officiellement Jean Pierre Mpandi comme ‘Kamuina Nsapu’, c’est-à-dire comme chef coutumier de la province du Kasai Central. Cette ingérence du pouvoir central dans le pouvoir coutumier apparaît comme un affront et une attaque directe aux traditions et coutumes. Le conflit s’est ainsi intensifié entre les partisans des Kamuina Nsapu et les forces de sécurité étatique, particulièrement après le déploiement de certains bataillons des FARDC officiant habituellement à l’Est.

Ce conflit est l’illustration des divisions entre le pouvoir central et le pouvoir coutumier ainsi que des luttes politiques pour le contrôle du pouvoir. Il n’est pas seulement localisé au Kasai Central mais embrasse des dynamiques politiques nationales. Le contexte électoral incertain ne favorise pas un apaisement.

4. Divisions ethniques

En raison de l’intensité de la violence, des atrocités commises et de son expansion, ce conflit s’est rapidement transformé en un conflit intercommunautaire. Les liens de confiance entre les communautés, entre les citoyens et les institutions ont été complètement détruits ; ils ont été remplacés par de la méfiance, de la défiance et voir même de la haine. Ainsi, outre les dynamiques politiques et de pouvoir, le conflit au Kasai Central revêt une dimension ethnique qui s’est affirmée au fil des mois. Les Luba, Lulua, Pende, Tetela et Tshokwe correspondent aux différents groupes ethniques présents au Kasai Central. Ils ont cohabité de manière pacifique pendant de très nombreuses années. La Loi relative au découpage des provinces a ravivé certaines tensions entre les différents groupes. En effet, certains accusent la loi de vouloir marginalisé/minimisé le poids des Luba et Lulua considérés comme des opposants au régime central. Dans le cadre du conflit qui a éclaté à la mort du chef, des milices se sont constituées en vue de protéger les intérêts de leur communauté ethnique au détriment des autres (exemple : A Tshikapa, les Tshokwe, les Pende et les Tetela (« Bana Mura »¹⁸) et les Lulua et les Nyambi (Kamuina Nsapu) ; à Luebo, les Luba et les Lulua (Kamuina Nsapu¹⁹), etc...).

Ainsi, les actions militaires principalement motivées politiquement au démarrage du conflit ont au fur et à mesure revêtu une dimension ethnique forte. En raison de fortes manipulations des liens ethniques, de nombreux crimes ont été commis au sein même des villages, entre voisins, alors qu’ils vivaient tous en paix auparavant. Les relations sociales entre les différentes communautés sont désormais totalement détruites.

Les dynamiques de pouvoir (pouvoir central versus pouvoir coutumier) et ethniques se renforcent mutuellement et s’inter-alimentent ce qui rend le conflit particulièrement diffus et complexe avec de nombreuses ramifications.

5. Environnement socio-économique dégradé

Le conflit est malheureusement né dans une région globalement isolée, confrontée déjà à des nombreux défis sociaux : les ménages vivent surtout de l’agriculture, quoique l’activité minière artisanale soit notable dans certaines zones. La province du Kasai Central est depuis toujours confrontée au problème d’infrastructures sociocommunautaires, qui sont largement insuffisantes pour desservir

¹⁸ Ils sont particulièrement proche du pouvoir politique en place d’où leur nom en référence à une division de la garde présidentielle de Kabila.

¹⁹ Rapport d’une mission du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l’Homme – Témoignages des réfugiés qui ont fui la crise de la région du Kasai, en RDC – Aout 2017

l'ensemble de la population qui ne cesse de croître (insuffisance et manque d'entretien des voies routières, insuffisance des écoles, centres de santé et d'autres infrastructures). Les conditions de vie sont particulièrement précaires ; nombreux sont les ménages qui ont que très rarement accès à l'eau potable et à l'électricité.

En outre, les revenus économiques par ménage demeurent particulièrement faibles. Par exemple, le manque de moyens financiers pour payer les études des enfants est largement cité comme premier motif de l'arrêt de la scolarisation. Par conséquent, le chômage des jeunes est particulièrement important dans la province du Kasai Central. Dans ce contexte de pauvreté généralisée, des familles entières se sont vues incapables d'assurer la survie des jeunes, qui sont devenus malgré eux des cibles pour les milices. En effet, les groupes armés instrumentalisent la précarité des jeunes en leur promettant ce que leurs parents et la société ne peuvent leur offrir à ce jour. En effet, la promesse d'un revenu ou même d'une occupation quotidienne a conduit plusieurs jeunes à rejoindre les rangs de certains groupes armés.

Le conflit armé a profondément perturbé les activités économiques et les réseaux d'échanges économiques dans la région du Kasai en général, la province du Kasai Central en particulier. En effet, alors que l'économie de la province repose essentiellement sur l'agriculture, le conflit a empêché les communautés de refaire les stocks alimentaires, de faire les récoltes et de cultiver les terres agricoles qui ont été abandonnées pendant les périodes de violence. En effet, le conflit a largement perturbé les saisons culturales et a rendu inaccessibles les zones agricoles. De même, les infrastructures communautaires de base (routes/pistes rurales, écoles, Centres de santé, bâtiments administratifs) ont été soit détruites ou soit abandonnées. De plus, les périodes de conflit ont réduit le capital social et affaibli les mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Le conflit a ainsi plongé les communautés du Kasai Central dans une très grande précarité socioéconomique ; les produits alimentaires sont devenus rares conduisant à plusieurs cas de malnutrition sévère notamment parmi les plus jeunes.

La pauvreté accrue et l'absence d'opportunités socioéconomiques correspondent à des facteurs conducteurs de conflits. En effet, en période de rareté des ressources, les tensions sociales augmentent avec un risque majeur de dégénérer en conflit violent.

Les inégalités sociales sont importantes ; en particulier les inégalités basées sur le genre sont particulièrement perceptibles dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de l'accès aux services sociaux de base. De manière globale, les rapports entre les hommes et les femmes sont des rapports de domination et de soumission ; ainsi la femme n'est pas consultée en matière de relations sexuelles, de mariage et de fécondité mais est également discriminée quant à l'accès aux ressources financières, immobilières et matérielles. Ces traditions et coutumes sont particulièrement ancrées dans les relations sociales et sont mêmes soutenues par les leaders d'opinion et communautaires. Pourtant, il existe un édit provincial depuis mai 2015 (n°29/KOCC/2015) qui interdit toutes les coutumes avilissantes à l'égard de la femme. Cependant, cet édit n'est pas connu par la majorité des femmes. Ainsi, les femmes sont particulièrement vulnérables aux violences basées sur le genre dont les violences domestiques, les violences sexuelles et les mariages forcés, qui sont les formes de VBG prévalentes au Kasai Central. Ainsi, le conflit se déroule dans un espace où la femme a un statut social inférieur et fait face à de nombreux obstacles pour accéder aux services sociaux, aux ressources financières et foncières ainsi que pour s'exprimer publiquement.

B. Justificatif du projet

De manière globale le projet a pour objectif de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées et de réduire les facteurs de conflit au Kasai Central, épice du conflit, à travers une approche holistique qui visent à adresser les différentes dynamiques et causes structurelles du conflit. En effet, le projet développe une approche à plusieurs niveaux : institutionnel, communautaire et individuel afin de maximiser les effets des interventions et de s'inscrire dans une logique de pérennisation de l'action.

L'approche développée par ce projet se nourrit des interventions menées à l'Est de la RDC dans le cadre de la stratégie de stabilisation. En effet, l'Est de la RDC a été pendant de nombreuses années le théâtre de violents affrontements entre différents groupes armés et les forces de sécurité étatiques. De manière similaire au conflit en cours dans la grande région du Kasai, les conflits de l'Est sont particulièrement complexes et fragmentés puisqu'ils trouvent leurs origines dans une multitude de causes. Afin de stabiliser les provinces de l'Est et adresser l'ensemble des causes structurelles du conflit, un Plan de Stabilisation et de Reconstruction a été défini et mis en œuvre. Il répond à une approche holistique ; puisque les causes de conflit sont multisectorielles et multidimensionnelles alors l'intervention doit l'être également. En effet, le Plan de Stabilisation intervient aussi bien au niveau institutionnel que communautaire qu'individuel en cherchant à reconstruire des liens forts de confiance entre l'Etat et les communautés. Ce Plan est largement basé sur une analyse des conflits et a décidé de cibler des zones d'intervention prioritaire en raison des besoins importants relevés. L'approche multisectorielle vise à renforcer la cohésion sociale dans les provinces de l'Est de la RDC à travers une amélioration de l'accès aux services de sociaux de base et la relance de l'économie. Le projet « Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central » s'inscrit également dans cette logique de stabilisation.

Cette approche du projet s'appuie sur la stratégie de la Politique Nationale de Réforme de la Justice qui consiste à agir, à la fois, en soutien de la demande de justice à travers le développement de l'accès au droit et à la justice, et en soutien de l'offre de justice pour rapprocher les institutions des justiciables. Cette stratégie repose sur une vision qui, d'une part, définit l'accès au droit et à la justice à la fois comme un droit fondamental de la personne et un moyen de réduire injustices et pauvreté et qui, d'autre part, s'engage à fournir une réponse de qualité aux citoyens demandeurs de justice dont beaucoup sont, dans la province du Kasai central, à la fois victimes de la pauvreté et en situation de particulière vulnérabilité dont notamment les femmes et les enfants. Cette catégorie des vulnérables n'est pas en mesure d'agir grâce au droit car elle n'en connaît pas toujours toutes les dimensions (coûts, procédures, législation, mécanismes formels et alternatives). Les personnes vulnérables sont très souvent incapables de faire valoir leurs droits lorsque les enjeux politiques ou économiques sont importants et particulièrement dans le cas des crimes internationaux.

Afin de réaliser l'objectif global de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit au Kasai Central, le projet a développé une stratégie décomposée en trois axes d'intervention complémentaires. En effet, les deux premiers axes d'intervention recouvrent les quatre piliers de la justice transitionnelle (droit à la justice, garanties de non-répétition, droit à la vérité et droit à la réparation) qui visent à accompagner la transformation de la société du conflit vers la paix et à concrétiser la réconciliation des individus et des communautés. Les différents mécanismes de justice transitionnelle mis en place sont complétés et renforcés par la relance de l'économie et le développement d'échanges commerciaux intercommunautaires afin de créer des interdépendances entre les communautés et de réduire les vulnérabilités socioéconomiques des individus et des

communautés. A travers les différentes activités et mécanismes mis en œuvre, le projet vise à assurer la pacification des relations entre les communautés affectées par le conflit et de construire les fondations solides d'un développement et d'une paix durable.

Puisque le Kasai Central a été l'épicentre du conflit et des violations commises, les différentes interventions du projet seront concentrées dans cette province afin de permettre la construction de fondations solides pour un développement et une paix durable. Il s'agit d'un projet pilote et innovant qui requiert la complémentarité entre tous les axes d'intervention ; par conséquent sa couverture géographique se limite à la province du Kasai Central. Cependant, l'analyse de conflit a montré la ramification et la complexité du conflit qui s'est étendu aux provinces voisines du Kasai et Kasai Oriental. En outre, la carte judiciaire n'a pas encore été adaptée à la nouvelle carte administrative, ainsi les juridictions militaires basées à Kananga sont compétentes sur le territoire du Kasai Central et du Kasai. Ainsi, le projet tient compte de cette réalité et peut mettre en œuvre un certain nombre d'activités au niveau du Kasai, en particulier en matière de lutte contre l'impunité et de sensibilisation des communautés sur la médiation, transformation et résolution des conflits.

1. Axe d'intervention 1 – La justice pénale comme vecteur de paix sociale : Lutte contre l'impunité et restauration de l'Etat de droit

Ce premier axe d'intervention vise à appuyer la lutte contre l'impunité en matière de crimes internationaux et/ou grave et à renforcer les capacités des institutions judiciaires civiles et militaires au Kasai Central²⁰. Basé sur un appui institutionnel, il englobe ainsi les deux piliers de la justice transitionnelle : droit à la justice et garanties de non-répétition. En effet, la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux et graves fait partie des obligations internationales de la RDC en tant que membre des Nations Unies et de la Cour Pénale Internationale. Le Statut de Rome ainsi que plusieurs Conventions Internationales des Droits de l'Homme affirme l'obligation pour les Etats signataires de poursuivre juridiquement les auteurs de crimes internationaux et/ou graves. La justice pénale a cette mission d'assurer la cohésion sociale en luttant contre l'impunité et en assurant aux justiciables des garanties judiciaires contre les décisions arbitraires. Le renforcement des institutions judiciaires constitue un élément central pour la pacification des relations sociales ainsi que le rétablissement de liens de confiance entre les citoyens et les institutions étatiques.

De nombreux crimes internationaux et/ou graves et de sérieuses violations des Droits de l'Homme ont été commis durant ces années de conflit par l'ensemble des acteurs. Les populations civiles sont les principales victimes de ces atrocités qui ont causé la mort de plus de 3400 personnes et le déplacement de millions d'autres. A ce jour, la vaste majorité de ces violations n'ont fait l'objet d'aucunes poursuites judiciaires ; une culture d'impunité règne au Kasai Central.

Quelques avancées sont à noter au cours de ces-derniers mois. En effet, la Cellule d'Appui aux Poursuites (CAP), dépendante de la MONUSCO, en collaboration avec les autorités judiciaires locales ont recensé dix-huit cas prioritaires, dont le traitement devrait être accéléré. Ces dossiers concernent des crimes internationaux et/ou graves dont les auteurs présumés sont soit des miliciens, soit des membres des services de sécurité étatiques. En outre, une équipe d'experts envoyée par le Conseil des Droits de l'Homme est actuellement déployée à Kananga sous la supervision du BCNUDH afin

²⁰ Il est important de souligner que la carte judiciaire n'a pas été modifiée selon la nouvelle cartographie administrative. Ainsi, les juridictions civiles et militaires dont le siège est à Kananga exercent leurs compétences sur la province du Kasai Central et du Kasai. Ainsi, les activités menées dans cet axe d'intervention en faveur de la lutte contre l'impunité et du renforcement des capacités des institutions judiciaires concernent les deux provinces du Kasai Central et du Kasai. L'appui aux juridictions militaires et civiles aura un impact sur les populations du Kasai Central et du Kasai ; l'offre de justice améliorée bénéficiera aux deux provinces.

d'assister l'auditorat militaire dans la conduite d'enquêtes criminelles. L'inaction et la paralysie des institutions judiciaires favorisent le développement et l'enracinement d'une culture de l'impunité qui est une source directe de déstabilisation et de conflit.

Afin de répondre à ce défi et de garantir le droit à la justice pour l'ensemble des citoyens, le projet compte renforcer l'offre de la justice pénale au Kasai Central à travers notamment le renforcement des capacités des magistrats à poursuivre des dossiers de crimes internationaux et/ou graves et l'appui aux audiences foraines et missions d'enquêtes.

Dans un objectif à long terme de restauration de l'Etat de droit comme garant de la pacification des relations sociales, il s'agit d'adresser des défis structurels auxquels les institutions judiciaires civiles et militaires font face. Il s'agit d'inscrire la lutte contre l'impunité en synergie avec des mécanismes de garantie de non-répétition. En effet, le système judiciaire congolais souffre de nombreux dysfonctionnements internes comme la corruption, le manque de ressources humaines formées, la lenteur du processus judiciaire, l'absence d'infrastructures. L'accès à la justice est particulièrement compliqué en raison de son éloignement géographique, de son coût important, de la complexité procédurale et du manque de confiance de la part de la population, notamment en raison de la prégnance de croyances qui remettent en question les fondements mêmes de la justice. Par exemple, seules cinq juridictions civiles dont trois sont situées à Kananga existent pour couvrir l'ensemble de la province.

Les faiblesses structurelles du système judiciaire congolais engendrent de très grandes frustrations, un profond mécontentement et une importante défiance au sein de la population. La légitimité des institutions judiciaires, représentantes du pouvoir central, est largement mise à mal ; cela contribue directement à nourrir les conflits et les cycles de violence. A ce jour, la justice ne parvient pas à remplir son rôle de pacificatrice sociale au Kasai Central.

De manière concrète, le projet compte assurer entre autres la formation des magistrats civils et militaires et des avocats, l'établissement d'unité de police de proximité formées à la gestion et résolution de conflit, l'effectivité de l'aide judiciaire et juridique gratuite à toutes les personnes vulnérables et la mise en place effective de mécanismes de redevabilité internes et externes au sein des institutions judiciaires. Le renforcement des capacités des acteurs judiciaires civils et militaires et la matérialisation des principes fondamentaux de l'Etat de droit et de la justice (comme le jugement sur la preuve ; argumentaire légal fondé sur les textes...) contribuent à restaurer une certaine rationalité dans les échanges sociaux et à réduire l'impact de certaines croyances et des propos mystico-religieux.

Le projet œuvre de manière concomitante au niveau de l'offre de la justice à travers une amélioration des capacités et de l'efficacité des institutions judiciaires civiles et militaires et au niveau de la demande de la justice à travers la sensibilisation des populations sur leurs droits et les mécanismes à leur disposition pour les faire valoir. L'objectif global est de restaurer un lien de confiance entre les citoyens et les institutions judiciaires et de rétablir la justice dans sa fonction de pacificatrice sociale.

2. Axe d'intervention 2 – Vérité, reconnaissance et dialogue : les fondements de la réconciliation intercommunautaire

Le deuxième axe d'intervention s'inscrit en total synergie avec le premier axe puisqu'il intervient au niveau communautaire et individuel. En outre, il recouvre les deux piliers de la justice transitionnelle que sont le droit à la vérité et à la réparation, afin de donner une dimension plurielle et complète à la notion de justice. L'accompagnement dans la mise en œuvre de certains mécanismes de justice transitionnelle, le renforcement des structures locales de transformation et de résolution des conflits et l'appui aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits contribuent généralement à la

promotion du dialogue entre les communautés affectées par le conflit dans un objectif de coexistence pacifique dans un premier temps et de réconciliation sur le long terme.

Le droit à la vérité est un droit fondamental pour les victimes et les familles des victimes de crimes internationaux et/ou graves ; il est consacré dans plusieurs instruments de protection des Droits de l'Homme. Avant même le droit à la justice, il est très souvent la première revendication des individus et des communautés qui veulent savoir ce qui est arrivé à leurs proches ainsi que les circonstances des violations commises. La divulgation d'informations spécifiques et vérifiées relatives aux crimes commis est un élément essentiel de la transition pacifique et correspond à un moment clé pour la reconstruction morale des individus et des communautés. Dans un contexte d'impunité généralisée, d'instabilité élevée et d'insécurité forte, comme actuellement dans la province du Kasai Central, il apparaît nécessaire de pouvoir répondre à des questions existentielles des communautés affectées afin de désamorcer également certaines sources de conflit.

Ainsi, le projet vise à soutenir le processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation afin d'établir les circonstances dans lesquelles les crimes internationaux et/ou graves et autres violations sérieuses des Droits de l'Homme ont été commis et d'identifier la localisation des victimes. Cette Commission travaillerait principalement au Kasai Central, épice de du conflit et des violences commises. Cependant, elle pourrait également poursuivre certaines de ses missions au niveau de la province du Kasai afin d'obtenir une image complète de la situation. Les consultations avec les acteurs provinciaux et locaux permettront de faire l'état des lieux des mécanismes existants dans la province au niveau administratif et coutumier et des besoins exprimés par les autorités provinciales/locales et les communautés, mais également d'identifier les membres potentiels de la Commission et leur assise et de déterminer ses objectifs / résultats. Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme dont le BCNUDH fait partie met déjà à disposition des experts pour la réalisation d'activités qui s'inscrivent en synergie et renforcement de ce projet et des objectifs poursuivis ; il s'agit de la mise en œuvre de la résolution du Conseil des Droits de l'Homme A/HRC/38/20 du 6 juillet 2018, qui vise à renforcer la dynamique de justice transitionnelle.

De manière complémentaire, le droit à la réparation correspond à un élément essentiel de la justice. Les réparations s'inscrivent dans la conséquence logique des poursuites pénales entreprises – condamnation de l'auteur de crimes à « réparer » les victimes – ainsi que dans une logique sociétale et communautaire importante – reconnaissance publique du préjudice subi et devoir de mémoire. Ainsi, les réparations peuvent être de différentes natures (individuelle ou collective, matérielle ou symbolique) afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des communautés et individus affectés par les conflits. L'effectivité du droit à la réparation marque profondément la reconnaissance sociale du préjudice subi ainsi que la restauration de l'individu ou de la communauté comme titulaire de droits et citoyen à part entière, ce que très souvent le bourreau a voulu effacer. Cette matérialisation du droit à la réparation est partie intégrante au processus de reconstruction sociale des individus et communautés affectées.

Dans le contexte du Kasai Central, où les individus ont été victimes d'atrocité principalement du fait de leur appartenance à un groupe ethnique particulier ou à une communauté spécifique, la dimension collective de la réparation est particulièrement importante et constitue un enjeu à prendre en compte²¹.

²¹ Cette question s'inscrit en complémentarité avec l'axe d'intervention 3 relatif à la relance de l'économie locale, et plus précisément avec les activités liées à la réhabilitation d'infrastructures communautaires, au développement d'activités agricoles génératrices de revenus et à la structuration de coopératives.

En outre, dans l'objectif de mettre en place les fondements d'une société pacifique et démocratique, il apparaît essentiel de renforcer les espaces de dialogues à différents niveaux, tant au niveau communautaire qu'entre communautés et institutions étatiques. En effet, l'une des sources de conflit correspond à une opposition entre autorités coutumières et autorités régaliennes. Lors du Forum de Paix à Kananga, il a été recommandé par l'ensemble des acteurs le maintien et le renforcement des espaces de dialogues réunissant tous les acteurs parties au conflit. A ce jour, il existe très peu d'espaces de dialogue permanents ainsi que de mécanismes communautaires visant à prévenir et transformer les conflits.

En réponse à ce défi, le projet vise donc à appuyer et renforcer les mécanismes locaux de prévention et de transformation des conflits ainsi que les espaces de dialogues entre les communautés affectées par le conflit ainsi qu'entre les chefs coutumiers et les représentants de l'autorité de l'Etat. Il s'agit de mettre en place les bases d'un dialogue politique pacifique visant à réduire durablement la violence et les conflits. Ces espaces de dialogues se nourrissent du renforcement des capacités des institutions et de la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Il est essentiel de veiller à la qualité des informations disponibles au sein des communautés et retransmises au niveau des espaces de dialogue. Le projet contribue à assurer la sensibilisation des communautés, des chefs coutumiers et des institutions à l'importance de la communication et de la sensibilité des informations, particulièrement en période de post-conflit. Afin de tenir compte de l'étendue du conflit et de sa complexité, les activités de sensibilisation couvrent la province du Kasai Central et du Kasai afin de toucher un plus grand nombre de communautés et d'individus.

Afin d'assurer une compréhension plurielle et holistique de la justice, il est important de mettre en avant le rôle joué par les Mécanismes Alternatifs de Résolution de Conflit (MARC). Basé sur des pratiques sociales et coutumières spécifiques, les MARC renvoient à un élément essentiel de la justice au niveau communautaire. En matière de litiges civils, particulièrement foncier, les MARC sont particulièrement prisés par les justiciables afin de contourner l'ensemble des dysfonctionnements mentionnés au sein de la chaîne pénale. Le renforcement des MARC ainsi que l'institutionnalisation de relations de collaboration entre les MARC et les institutions judiciaires régaliennes permettent d'améliorer l'accès à la justice pour les populations, notamment les plus reculées, et d'éviter l'engorgement des tribunaux. Cependant, plusieurs questions et enjeux doivent être pris en compte préalablement tels que la délimitation des champs de compétence des MARC par rapport aux institutions judiciaires, la reconnaissance en droit des décisions prises au sein des MARC et le respect des droits fondamentaux de toutes les parties prenantes, pour ne citer que ces éléments.

Puisque les MARC jouent un rôle important dans la résolution de conflit au Kasai Central et occupent une place pivot entre les communautés/autorités coutumières et les autorités régaliennes, le projet vise à établir une cartographie de ces mécanismes et des pratiques qui ont cours dans la province. Il s'agit ensuite d'appuyer les MARC afin d'assurer que les principes fondamentaux des droits humains soient respectés et que les pratiques discriminatoires, notamment à l'égard des femmes et des enfants, qui peuvent encore subsister au sein de ces mécanismes, soient abolies. Le projet vise à maximiser l'accès à la justice pour l'ensemble des justiciables et à mettre en œuvre des mécanismes de coopération et de coordination entre les MARC et la justice formelle. Les MARC s'inscrivent à la croisée des deux axes d'intervention et contribuent au renforcement de la cohésion sociale entre les communautés et au rétablissement de liens de confiance entre les citoyens et l'Etat.

3. Axe d'intervention 3 – Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit

Le troisième axe d'intervention s'inscrit dans une logique de relance de l'économie locale comme vecteur de rétablissement de relations sociales pacifiques entre les communautés. Le développement d'échanges commerciaux entre les différentes communautés contribue à la pacification des relations intercommunautaires en créant des liens d'interdépendance entre les communautés et offre des perspectives socioéconomiques aux individus. Alors que la pauvreté et la rareté des ressources ont largement alimenté le conflit, le projet œuvre à l'amélioration de la productivité agricole et à la construction/réhabilitation des infrastructures communautaires. Dans toute stratégie de pacification, la mise en œuvre de politiques de relèvement communautaire et de mesures de réintégration socioéconomique sont cruciales.

Cette intervention s'inscrit en complémentarité avec les deux autres axes liés à la justice transitionnelle puisque la relance de l'économie contribue également à restaurer le lien entre les institutions (porteurs d'obligation) et les citoyens (porteurs de droits) et permettre ainsi d'assurer que les besoins des populations et des communautés soient pris en compte et adressés. En effet, le projet œuvre à la concrétisation des mécanismes de promotion des droits sociaux, économiques et culturels des populations et de démocratie inclusive et participative. Il s'agit d'assurer que les populations soient à même de revendiquer pacifiquement et effectivement l'application des droits dont ils disposent. Ainsi, il s'agit de renforcer les capacités des communautés en matière d'audit social et de conduite/évaluation des politiques publiques ; les communautés sont désormais capables de définir leurs besoins et les stratégies de réponse qui leur sont propres.

De manière complémentaire avec le processus d'amélioration des pratiques d'audit social et de réparation²², il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les différentes infrastructures communautaires et les travaux d'intérêt communautaires prioritaires qui peuvent fédérer les différentes communautés. En effet, les différents groupes ethniques et communautaires sont consultés avec la participation des chefs coutumiers et des personnes influentes de la société civile. Le conflit au Kasaï Central a conduit à la destruction de nombreuses infrastructures publiques ; le projet œuvre donc à leur réhabilitation afin de permettre aux populations d'accéder de nouveau aux services sociaux de base et de faciliter les échanges économiques. Ce travail de réhabilitation contribue à restaurer des liens entre l'Etat et les communautés mais s'intègre également dans le processus de réparation, puisque ces travaux d'intérêt communautaire peuvent être conçus comme des mesures de réparations collectives en faveur des communautés affectées par le conflit.

L'engagement commun en faveur de la réhabilitation d'infrastructure et leur opérationnalisation contribuent à renforcer la cohésion sociale entre les communautés et à faciliter le développement d'échanges économiques.

En outre, la relance de l'économie et des échanges commerciaux répond à deux objectifs : restaurer des relations pacifiques entre les communautés et offrir aux victimes du conflit, en particulier les jeunes et les femmes, des opportunités socioéconomiques afin de sortir de la spirale de violence. En effet, l'amélioration de la productivité agricole ainsi que la structuration en coopérative contribuent à créer des interdépendances entre les individus et les communautés augmentant ainsi le coût de la violence et des conflits. De même, la création d'activités génératrices de revenus et de microentreprises

²² Cela s'inscrit en synergie avec les interventions entreprises au niveau de l'axe d'intervention 2 et plus spécifiquement celles liées aux réparations (notamment en adoptant une stratégie de réparation collective)

locales contribue directement à la réduction des vulnérabilités socioéconomiques auxquelles les individus et les communautés affectés par le conflit sont exposés.

De manière globale, le projet s'inscrit dans une approche holistique visant à répondre simultanément aux causes principales du conflit identifiées au Kasai Central. La complémentarité des trois axes d'intervention a pour objectif d'insuffler une dynamique vertueuse²³. Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux femmes qui seront intégrés dans toutes les activités menées dans le cadre du projet. Ainsi, la lutte contre l'impunité portera une attention particulière aux violences sexuelles et basées sur le genre et les activités de réinsertion socioéconomique prendront en considération les besoins particuliers des femmes et des jeunes.

C. Alignement programmatique du projet et stratégie de durabilité

1. Alignement sur les cadres stratégiques des Nations Unies

D'une manière générale, le projet *Paix, Justice et Résilience au Kasai Central* contribue à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que définis dans l'agenda 2030. De manière spécifique, le projet s'inscrit dans l'ODD 16 – *Paix, Justice et Institutions Efficaces* – notamment à travers son approche axée sur les piliers de la Justice Transitionnelle qui vise à assurer la transition entre le conflit et la paix à travers la restauration de l'Etat de droit et la coexistence pacifique des communautés et des individus.

Le projet s'aligne également sur le mandat de la MONUSCO consacré dans la Résolution 2409 dont l'une des priorités stratégiques est d'assurer la protection des civils, à travers notamment la lutte contre l'impunité, la promotion de l'Etat de droit. Il entre également dans le cadre de la Résolution 2348 qui demande à la MONUSCO de « travailler de concert avec les autorités de la RDC afin d'arrêter et de traduire en justice ceux qui sont présumés coupables de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, violations du droit international humanitaire et de violations des droits de l'homme ou d'atteintes à ces droits dans le pays, en particulier les chefs des groupes armés et ceux qui soutiennent ces groupes, notamment en coopérant avec les Etats de la région et la CPI ».

En outre, la stratégie du projet s'aligne sur la Résolution de l'Assemblée Générale, du Conseil des Droits de l'Homme – A/HRC/38/L.8 – relative à l'Assistance Technique à la RDC et Etablissement des Responsabilités concernant les événements dans la région du Kasai. Cette résolution rappelle la responsabilité de tous les Etats à promouvoir et protéger les droits et libertés fondamentales ainsi qu'à lutter contre l'impunité, en particulier pour les crimes les plus graves.

Par son intervention au niveau économique, dans l'objectif de relancer l'économie locale au Kasai Central, le projet s'inscrit dans la réalisation des ODD suivants :

- **ODD 2** – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
- **ODD 5** – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ;
- **ODD 8** – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ;
- **ODD 12** – Etablir des modes de consommation et de production durables.

²³ Afin de garantir cette complémentarité, la province du Kasai Central est le centre des interventions du projet. Cependant, certaines interventions, au niveau de l'axe d'intervention 1 et 2, peuvent être étendues à la province voisine du Kasai afin de répondre à des besoins spécifiques et à des dimensions du conflit qui s'est étendu.

Le projet contribue à la réalisation des ODD priorités par le Gouvernement de la RDC. Les actions proposées ont été formulées sur base des priorités contenues dans les plans prioritaires que les Gouverneurs respectifs des cinq provinces issues des deux anciens Kasai (Lomami, Sankuru, Kasai, Kasai central et Kasai oriental) ont élaborés, et communiquées à la MONUSCO au cours du mois de mars 2018.

Plus spécifiquement, le projet s'inscrit au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement de la RDC (PNUAD) 2013-2017 qui a été prolongé jusqu'en décembre 2018. Les résultats escomptés par le projet contribuent directement aux Effets suivants :

- **Effet 1** – Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC : le projet vise à renforcer les institutions judiciaires et à assurer un accès facilité à une justice de qualité ; ainsi l'Etat de droit est restauré et les droits fondamentaux de tous les citoyens sont protégés.
- **Effet 2** – Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emplois et de revenus.
- **Effet 3** – Les populations et en particulier les femmes et les autres groupes vulnérables bénéficient d'une offre accrue de services sociaux de base de qualité avec un intérêt particulier pour la résolution des conflits et la consolidation de la paix.
- **Effet 6** – Toutes les régions de la RDC enregistrent des progrès significatifs dans la protection des civils, le respect des droits humains et la réduction des tensions et conflits : le projet vise à améliorer la connaissance diffuse des droits humains au sein des populations à travers des campagnes de sensibilisation. En outre, il contribue à la pacification des relations entre les communautés et à mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution de conflits.

2. Alignement sur les cadres stratégiques du Gouvernement

Afin de résoudre la crise au Kasai Central, le Gouvernement de la RDC a convoqué une Conférence de paix (19 au 21 Septembre 2017) à Kananga. La Conférence a adopté une liste de recommandations visant à la restauration de la paix et de l'autorité de l'Etat. Elle comprend entre autres la lutte contre l'impunité, l'amélioration de l'efficacité de l'administration, la mise en place de mécanismes de prévention des conflits, le désarmement des populations civiles, la délimitation des entités coutumières et la signature d'un pacte de non-agression. La Conférence a également mis l'accent sur la nécessité de créer les conditions de vie favorable à la sédentarisation des populations, d'organiser des événements culturels afin de favoriser les échanges sociaux et culturels entre les communautés ainsi que de développer des projets interethniques afin de relancer l'économie locale tout en contribuant à la coexistence pacifique des différentes communautés. Ainsi, le projet par ses différents axes d'intervention s'inscrit dans la réalisation de plusieurs des recommandations issues de la Conférence de paix.

De manière spécifique, le projet compte soutenir les efforts du gouvernement dans la lutte contre l'impunité, le renforcement des structures de prévention, médiation et transformation de conflit et la relance de l'économie locale afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie tout en créant des interdépendances entre les communautés. Il s'agit également de favoriser le développement et l'ancrage d'une culture de paix au Kasai Central.

En mai 2017, le Ministre de la Justice a validé la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ) qui est désormais le document stratégique de référence en matière de politique judiciaire en

RDC. Ce document a été complété par le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) adopté en Février 2018. Le PAP définit des résultats et des activités à mener en priorité pendant les cinq prochaines années. Dans le cadre de son intervention en matière de gouvernance judiciaire, le projet contribue à réaliser les résultats suivants :

- **Axe 1 ; Résultat 1** – L'aide judiciaire pour les plus démunies et les personnes en situation de vulnérabilité est effective ;
- **Axe 1 ; Résultat 3** – Le recours aux cliniques juridiques et aux MARC est soutenu par l'Etat ;
- **Axe 2 ; Résultat 8** – La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- **Axe 3 ; Résultat 13** – Les capacités des acteurs de la justice sont renforcées grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins ;
- **Axe 4 ; Résultat 14** – La lutte contre l'impunité et la corruption est renforcée ;
- **Axe 4 ; Résultat 17** – Les droits des personnes détenues sont garantis.

En outre, l'appui formulé à la police s'aligne sur le guide pratique de la police de proximité issu de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) et le plan d'actions quinquennale de réforme de la police.

3. Alignement sur la stratégie de prévention des crises et de relèvement

Les interventions dans le cadre de ce projet se proposent de renforcer la résilience des communautés et intervenants majeurs au niveau des provinces concernées. Pour ce faire la stratégie consiste à doter rapidement les communautés des capacités à relancer leurs activités génératrices de revenus à travers la création d'entreprises et d'emplois temporaires sur base des opportunités et besoins locaux. En raison des potentialités locales et des besoins des communautés, le secteur agricole est privilégié ; 60% des bénéficiaires des interventions dans le domaine agricole sont des femmes. En outre, la réhabilitation des infrastructures communautaires permet deux réalisations : l'injection de cash au sein des ménages (70% de la main d'œuvre sont des jeunes) et la facilitation des échanges économiques entre les communautés.

Globalement, les activités développées par le projet contribuent à insuffler une dynamique nouvelle dans la couverture des besoins de base mais également à assurer des moyens d'existence pour les populations les plus vulnérables.

4. Promotion de la durabilité

La pérennité des résultats acquis dans le cadre du projet repose essentiellement sur :

- L'engagement des partenaires institutionnels tout au long de la mise en œuvre du projet, notamment en termes de maîtrise des outils et de mécanismes développés de manière conjointe ;
- La participation des toutes les parties prenantes dans les processus de suivi-évaluation afin de s'approprier les objectifs, les résultats et les activités du projet mais également d'être partie prenante au pilotage du projet et d'intégrer les bonnes pratiques issues de sa mise en œuvre ;
- La garantie d'un processus participatif et inclusif tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet ;
- L'analyse régulière des risques et des défis rencontrés pendant la mise en œuvre ainsi que de l'évolution des besoins et du contexte de mise en œuvre²⁴.

²⁴ Cette analyse est effectuée de manière périodique avec l'assistance de la MONUSCO afin de pouvoir développer en temps réel des stratégies de mitigation et de réponse.

- L'implication des autorités provinciales (gouvernement) et des autorités hiérarchiques et particulièrement au niveau de la police et de la justice afin d'assurer un suivi des services centraux et une capitalisation des processus développés au cours du projet. C'est pourquoi la stratégie du projet s'aligne sur plusieurs instruments politiques nationaux afin de garantir une appropriation de la stratégie et des résultats du projet par les acteurs nationaux.
- La mise en place de plusieurs cadres de concertation favorise la création de liens entre les différents acteurs et la mise en place des mécanismes de coopération qui permettront d'assurer la diffusion des bonnes pratiques.
- Les perspectives de l'emploi et de la chaîne des valeurs permettront l'implication de plusieurs acteurs afin de créer et structurer des relations susceptibles de profiter à tous, et entretenir des relations d'affaires pour lesquelles chacun des participants aura intérêt à pérenniser.

5. Synergies avec d'autres projets

Le projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central n'agit pas isolément d'autres interventions menées au Kasai Central. Des synergies avec d'autres projets permettront de renforcer les résultats acquis et de maximiser l'impact des interventions. Une collaboration étroite et une communication continue seront entretenus avec la MONUSCO, les différentes agences des Nations Unies et les partenaires internationaux intervenants dans la zone afin de permettre de garantir une cohérence dans les actions menées présentement et dans le futur.

Le PNUD, l'UNFPA et le BCNUDH mettent conjointement en œuvre le programme de '*Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomie et Dignité des Femmes et des Jeunes Filles en RDC*' (Lutte contre les VBG – JAD en sigle) au Kasai Central (Kananga et Tshimbulu). Ce programme a pour objectif global de réduire l'incidence des VBG en RDC à travers le développement de campagnes de sensibilisation visant à transformer les normes socioculturelles, la prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG, incluant notamment un accès facilité à la justice à travers l'appui à des cliniques juridiques, et le renforcement des capacités de coordination des acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG. Ainsi, le programme 'Lutte contre les VBG – JAD' contribue également à la promotion des droits humains, en particulier des droits des femmes, et au renforcement des acteurs judiciaires dans la province du Kasai Central.

Ce projet permet d'assurer une prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG au Kasai Central ; il contribue à la lutte contre l'impunité également. Les deux projets s'inscrivent en complémentarité et permettent de contribuer à réaliser des changements profonds au sein des institutions et des communautés en termes d'accès à la justice et de renforcement de la cohésion sociale. Le conflit au Kasai Central a particulièrement affecté les femmes et les jeunes filles, qui ont été très souvent victimes de violences sexuelles basées sur le genre ; le projet PBF et le programme conjoint entendent mutualiser leurs efforts afin de maximiser la lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles et d'assurer la réinsertion socioéconomique des victimes dans leurs communautés.

En outre, depuis 2015 le PNUD en collaboration avec la Section de Justice et Pénitentiaire de la MONUSCO met en œuvre le 'Projet d'Appui à la Justice Militaire en RDC à travers le renforcement des Cellules d'Appui aux Poursuites – CAP 2. Il s'inscrit en complémentarité avec le programme de lutte à l'impunité du BCNUDH qui appuie l'organisation des enquêtes conjointes et d'audiences foraines des cas des crimes internationaux prioritaires. Ces actions visent à lutter contre l'impunité pour les crimes internationaux et graves. Ces actions, initialement développées dans les provinces de l'Est de la RDC, ont été étendues au Kasai Central à travers notamment l'installation d'une CAP à Kananga

et le déploiement d'experts en Droits Humains. Ces programmes permettent ainsi d'apporter un appui technique et financier aux acteurs judiciaires militaires congolais dans les poursuites pénales de crimes internationaux et graves dans cette province contribuant à la lutte contre l'impunité et au renforcement de la chaîne pénale au Kasai Central.

De manière concrète, les deux programmes œuvrent conjointement lors des audiences foraines et missions d'enquête ainsi que sur le suivi des cas prioritaires qui bénéficient de l'expertise des membres des CAP. De même, les experts des CAP peuvent être mobilisés rapidement auprès des institutions judiciaires militaires et civiles afin de les appuyer au niveau technique. Le transfert de compétences et de connaissances au niveau des CAP contribuera au renforcement de la chaîne pénale recherché par le projet Paix, Justice et Reconstruction au Kasai Central.

Grace au programme QIPs de la MONUSCO, le BCNUDH a appuyé le Barreau de Kananga afin de faciliter l'accès des victimes à la justice. Concrètement, il s'agit de la mise en place effective de l'aide légale pour les victimes et les présumés auteurs, de mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la lutte contre l'impunité et les mécanismes d'accès à la justice et de renforcer les capacités des avocats en matière de violences sexuelles et crimes internationaux. Cette expérience est poursuivie notamment par le programme conjoint JAD.

Le PAM met en œuvre plusieurs projets au Kasai Central et au Kasai. Il s'agit de projets d'assistance et de sécurité alimentaire en lien avec la crise humanitaire sévère dans ces provinces ainsi que des programmes d'agriculture venant en appui aux petits Au total, ces projets disposent d'un budget de près de 12 millions USD. Au sein de ces projets, les activités suivantes sont mises en œuvre dans les territoires de Dibaya et Demba (en particulier dans les zones de santé de Dibaya, Tshimbulu, Lubondaive, Bunkon de, Ndeksha, Tshibale, Kalomba, Demba, Bena Tshiadi) :

- Distribution générale de vivres sous modalité In kind (Vivres en nature) et de Cash à des fins d'achat de nourritures, de soins médicaux et d'éducation (plus ou moins 5000 Tonnes métriques de Vivres, toute commodités confondues, ont été distribuées) ;
- Prise en charge nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes et allaitantes ;
- Appui au petits producteurs (fermiers) afin de faciliter l'accès au marché (en cours de préparation) ;
- Evaluation de la sécurité alimentaire et analyse des marchés.

La FAO intervient également au Kasai Central et assurer la distribution d'intrants aux ménages constitués essentiellement des houes, des râtaux, des brouettes et des semences. La FAO a mis en place des jetons/vouchers pour l'achat des semences. Dans le cadre du L3, près de 11 millions des dollars ont été mobilisés auprès de différents bailleurs afin de renforcer la résilience communautaire. En outre, la FAO intervient dans le domaine de la protection environnementale, de la structuration des producteurs en organisations et associations de producteurs, mais également du développement des financements locaux (AVEC).

Des synergies entre les différents programmes de la FAO, du PAM et du PNUD sont prévues afin d'assurer la complémentarité des interventions et de maximiser les résultats poursuivis.

Les provinces des Kasai et du Tanganyika ont été déclarées L2 depuis près de six mois, ce qui a conduit à la mobilisation d'un plan SURGE. Ce plan chiffré à près de 10 millions de dollars dont 1.15 millions ont été apportés par le PNUD sur ses ressources propres, a permis de planifier une série d'action articulées autour des axes programmatiques suivants : (1) Autonomisation socio-économique / réintégration des groupes vulnérables dans les zones de conflit et de post-conflit: Amélioration à court

terme des moyens de subsistance liés aux initiatives de développement économique à plus long terme ; (2) Renforcement des capacités des communautés locales, en particulier des femmes et des jeunes, pour prévenir et résoudre les conflits locaux grâce au dialogue communautaire. Ces interventions permettront de préparer les communautés et renforcer les interventions planifiées dans le cadre du projet en cours.

En outre, des ressources additionnelles de près de 2 millions des dollars ont été apportées par le Japon pour la stabilisation de la zone. Ces ressources sont alignées au plan SURGE et visent à contribuer à la consolidation de la paix dans la province du Kasai Central. Pour l'essentiel, ces projets visent à créer près de 3000 emplois temporaires et engager les communautés dans le développement d'activités génératrices de revenus.

Des liaisons seront également faites avec les institutions de microfinances et autres partenaires de financements nationaux ou locaux afin d'amplifier les interventions dans les zones ciblées. D'autres questions transversales, telles que le droit et le VIH, seront également abordées.

La MONUSCO met en œuvre plusieurs projets visant à réduire les violences communautaires dans la province du Kasai Central. En collaboration étroite avec la MONUSCO de Kananga, le projet bâtit sur les résultats obtenus et permet de les consolider. Des synergies étroites doivent être réalisées entre les différents projets visant à pacifier les relations sociales, à renforcer la cohésion sociale et communautaire et à construire les fondations d'une paix durable. Il s'agit d'assurer une collaboration permanente afin de garantir les complémentarités dans le présent mais également de les maintenir pour les interventions futures.

De manière générale, le projet travaille en synergie avec l'ensemble des interventions développées (passées, présentes et futures) au Kasai Central par les différentes agences des Nations-Unies et des ONGs internationales et locales.

III. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

A. Brève description du contenu du projet

Le projet adopte une approche systémique qui vise à adresser les causes structurelles et les dynamiques complexes du conflit au Kasai Central. Il s'inscrit dans une approche à plusieurs niveaux : institutionnel, communautaire et individuel afin de maximiser les effets des interventions et de s'inscrire dans une logique de pérennisation de l'action.

De manière globale le projet a pour objectif de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées et de réduire les facteurs de conflit au Kasai Central. Pour ce faire, le projet se décompose en trois axes d'intervention qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement. En effet, les deux premiers axes d'intervention recouvrent les quatre piliers de la justice transitionnelle (droit à la justice, garanties de non-répétition, droit à la vérité et droit à la réparation) qui visent à accompagner la transformation de la société du conflit vers la paix et à concrétiser la réconciliation des individus et des communautés. Les différents mécanismes de justice transitionnelle mis en place sont complétés et renforcés par la relance de l'économie locale afin de créer des interdépendances entre les communautés et de réduire les vulnérabilités socioéconomiques des individus et des communautés.

Objectif global du projet : Renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit au Kasai Central permettant une coexistence pacifique.

1. Axe d'intervention 1 – La justice pénale comme vecteur de paix sociale : Lutte contre l'impunité et restauration de l'Etat de droit

Objectif spécifique 1 : *La Justice est restaurée dans sa fonction de pacificatrice sociale à travers une lutte contre l'impunité efficace et le renforcement des capacités de la chaîne pénale.*

Produit 1 : Les capacités techniques et opérationnelles de la police sont renforcées en vue d'assurer la protection des populations et la diminution des conflits

Activité 1.1.1 : Appuyer la formation initiale et continue des effectifs de la PNC dans une dimension de respect des droits humains (Formations en Maintien et Rétablissement de l'Ordre Public, Gestes Techniques de Protection et d'Intervention, Règlement Général, Ethique et Déontologie, Police Judiciaire, Droits Humains, Violences Sexuelles et Basées sur le Genre) ;

Activité 1.1.2 : Appuyer la sensibilisation et la population à la doctrine de police de proximité ;

Activité 1.1.3 : Réactivation et mise en place de nouveaux organes de concertation entre la police et la population (Comités Locaux de Sécurité sur des formations adaptées) ;

Activité 1.1.4 : Appui logistique des commissariats et sous-commissariat²⁵ ;

Activité 1.1.5 : Appuyer l'inspection et contrôle interne et externe des commissariats et amigos par les services centraux de la PNC.

Produit 2 : L'offre de justice pénale est améliorée ce qui contribue à lutter efficacement contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux et/ou graves.

Activité 1.2.1 : Renforcer les compétences techniques des magistrats civils et militaires et des avocats en matière pénale et particulièrement sur la procédure pénale, la détention préventive et la poursuite des crimes internationaux et/ou graves ;

Activité 1.2.2 : Renforcer les capacités des officiers de Police Judiciaire, Police Technique et Scientifique et en Droit Pénal Spécial

Activité 1.2.3 : Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des juridictions civiles et militaires (Cour d'Appel, Tribunal de Grande Instance, Cour Militaire, Auditorat Militaire Supérieur, Tribunal Militaire de Garnison) et des offices sur le management des services judiciaires (planification, budgétisation, statistique, gestion documentaire) ;

Activité 1.2.4 : Appuyer le fonctionnement des acteurs de la chaîne pénale par l'appui technique et logistique des missions d'enquêtes, des audiences foraines et des chambres du conseil.

Produit 3 : Les victimes de crimes internationaux et/ou graves et les personnes les plus vulnérables (en particulier les femmes et les enfants) bénéficient d'une assistance judiciaire et juridique de qualité et sont informées sur leurs droits.

Activité 1.3.1 : Mettre en place un dispositif de sensibilisation et d'information des justiciables sur les droits humains et les moyens de les faire valoir devant la justice (cliniques juridiques mobiles et Bureaux de Consultations Gratuites)²⁶ particulièrement pour les personnes en détention préventive et pour les victimes des crimes graves ;

²⁵ Cette activité s'inscrit en complémentarité avec la vision de l'OIM qui après les formations en police de proximité construit les commissariats afin d'abriter les policiers nouvellement formés.

²⁶ Cette activité s'inscrit en synergie avec le produit 4 de l'axe d'intervention 2 mené par Search For Common Ground. En effet, SFCG développe une série d'activités visant à promouvoir la connaissance et l'accès à l'information, notamment à travers de multiples partenariats avec des radios communautaires. Le PNUD peut alors développer du matériel informatif et de sensibilisation relatif à l'accès à la justice, aux procédures légales disponibles, aux mécanismes de protection des droits qui seront diffusés sur les radios communautaires soutenues par SFCG – (Produit 2.4; Activités 2.4.3 ; 2.4.4)

Activité 1.3.2 : Appuyer l'assistance judiciaire et l'accompagnement juridique des groupes vulnérables notamment les personnes en détention préventive et les victimes de crimes graves ;
Activité 1.3.3 : Appuyer le coaching et renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile pour la documentation des crimes graves ;
Activité 1.3.4 : Journées portes ouvertes des institutions judiciaires civiles et militaires pour créer un lien entre les institutions et les justiciables²⁷.

Produit 4 : La redevabilité des acteurs de la chaîne pénale est renforcée et contribue à accroître la légitimité et la confiance de la population dans les institutions.

Activité 1.4.1 : Appuyer le désengorgement des prisons et des amigós (cachots) à travers les inspections mensuelles de ces milieux carcéraux ;

Activité 1.4.2 : Appuyer les visites semestrielles d'inspection et de contrôle (interne par les ressorts de la Cour d'Appel et externe par le Conseil Supérieur de la Magistrature et l'Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires) des Cours, Tribunaux et Parquets civils et militaires ;

Activité 1.4.3 : Appuyer les missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'occasion des visites d'inspection ;

Activité 1.4.4 : Appuyer les justiciables et les organisations de la société civile dans la saisine de la chambre provinciale de discipline ou de l'inspection centrale de la Police afin de poursuivre les magistrats ou les policiers auteurs des fautes.

2. Axe d'intervention 2 – Vérité, reconnaissance et dialogue : les fondements de la réconciliation intercommunautaire

Objectif spécifique 2 : *Les communautés affectées par le conflit interagissent pacifiquement et partagent une compréhension commune du conflit.*

Produit 1 : Les individus et les communautés affectées par le conflit disposent d'informations crédibles sur la destinée de leurs membres disparus– droit à la vérité.

Activité 2.1.1 : Consulter les acteurs et analyser les perceptions et besoins de justice des communautés affectées par le conflit (communautés, institutions, leaders religieux et traditionnels, OSC) ;

Activité 2.1.2 : Soutenir le processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation ;

Activité 2.1.3 : Renforcer les capacités techniques et matérielles/logistiques des membres désignés de la Commission Provinciale à travers la fourniture de matériels et d'équipements, l'élaboration d'un plan de travail avec un calendrier déterminé, la formation des membres sur les standards internationaux en matière de justice transitionnelle et leur accompagnement ;

Activité 2.1.4 : Fournir un appui technique et logistique au processus d'établissement de la Commission Provinciale Vérité & Réconciliation ;

Produit 2 : Des mécanismes de réparation matérielle et/ou symbolique des préjudices subis sont mis en place

Activité 2.2.1 : Organiser des audiences publiques en faveur de la population ;

²⁷ De manière similaire, les campagnes de sensibilisation se feront en synergie et complémentarité avec les activités de SCFG. Il s'agit de bâtir sur les atouts et avantages comparatifs des parties prenantes au projet. - (*Produit 2.4; Activités 2.4.3 ; 2.4.4*)

Activité 2.2.3: Appuyer la mise en place d'équipes de réhabilitation psychosociale et réintégration sociale des victimes ;

Activité 2.2.3: Appuyer la mise en place de symboles physiques de mémoire collective (ériger des monuments, placement de stèles) et de matériels de support des archives sur les sites des massacres.

Produit 3 : Les structures locales de la prévention et transformation de conflit ont la capacité, la crédibilité et l'opportunité de s'engager dans la transformation du conflit et la médiation.

Activité 2.3.1: Formation des membres des 40 Comités Locaux de Paix et Développement (CLPD) ;

Activité 2.3.2 : Appui institutionnel et coaching continu des 40 CLPD ;

Activité 2.3.3 : Retraites provinciales des jeunes leaders à Kananga ;

Activité 2.3.4 : Création de réseaux de paix (Peace hotline) ;

Activité 2.3.5 : Appui à 20 initiatives communautaires de jeunes (Peace Youth Lead Initiatives).

Produit 4 : L'accès à l'information relative à la transformation du conflit et à la médiation par les communautés au Kasai Central est amélioré.

Activité 2.4.1 : Formation des médias partenaires sur le journalisme sensible aux conflits ;

Activité 2.4.2 : Dotation en équipements/matériels de production aux radios partenaires ;

Activité 2.4.3: Production et diffusion des 70 tables-rondes radiophoniques sur les thèmes de coexistence pacifique ;

Activité 2.4.4 : Production et diffusion de 12 spots radios/TV par an

Activité 2.4.5 : Mise en place des 30 clubs d'écoute au sein des communautés avec 12 membres chacun.

Produit 5 : Les mécanismes alternatifs de résolution des conflits et les institutions judiciaires travaillent en complémentarité en vue d'assurer la cohésion sociale et d'améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables.

Activité 2.5.1 : Identifier, recenser et analyser les mécanismes alternatifs de résolution de conflit en vue de définir une stratégie de développement et de suivi des MARC²⁸ ;

Activité 2.5.2 : Diffuser les meilleures pratiques en matière de règlement alternatif des conflits au sein des CLPD et à tous les MARC²⁹ ;

Activité 2.5.3 : Appuyer des rencontres entre les acteurs de la justice formelles et les animateurs des MARC ;

Activité 2.5.4 : Appuyer la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi des activités des MARC.

²⁸ Le PNUD prévoit de réaliser un mapping des MARC au Kasai Central, Kongo Central, Tanganyika et Sud Kivu. Ce mapping sera partagé avec SCFG et les autres partenaires afin de servir de bases pour l'action à mener en termes de résolution et transformation de conflits - (*Produit 5 ; Activité 2.5.1 & Produit 3, Activité 2.3.1*)

²⁹ Cette activité sera réalisée en collaboration étroite avec SCFG puisque dans un objectif de résolution et de transformation des conflits, SCFG vise à redynamiser et accompagner les CLPD. Le PNUD et SCFG travaillent de concert sur la redynamisation et l'institutionnalisation des CLPD comme mécanisme de résolution de conflit à travers l'instauration et le maintien d'un dialogue permanent entre les membres de la communauté – (*Produit 3 ; Activité 2.3.1 ; Produit 5, Activité 2.5.2 ; 2.5.3 & Axe d'intervention 1*)

3. *Axe d'intervention 3 – Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit*

Objectif spécifique 3 : *Les échanges commerciaux entre les communautés sont redynamisés et contribuent à la réintégration socioéconomique des personnes affectées par le conflit*³⁰

Produit 1 : Les communautés locale et les institutions et autorités locales prennent conscience des droits économiques sociaux et culturels et des modalités pour les réaliser de manière démocratique

Activité 3.1.1 : Sensibilisation des autorités provinciales et locales (porteur d'obligations) et populations (détenteur de droits) sur la mise en place d'un écosystème favorable au développement de l'activité économique au niveau local, mais également sur les droits économiques et sociaux ainsi que sur les approches fondées sur les droits humains la redevabilité, non-discrimination, transparence, dignité humaine, appropriation et recours mis à la disposition des bénéficiaires ;

Activité 3.1.2 : Sensibilisation des bénéficiaires sur le suivi de la mise en œuvre des politiques mises en œuvre et notamment l'audit social de la gestion des différentes initiatives (consultation dans l'identification des infrastructures d'intérêt commun à réhabiliter, consultation pour la réhabilitation des routes des dessertes agricoles pour l'accès aux marchés, la construction des infrastructures de stockage et d'écoulement des produits agricoles identifiés, la consultation et la participation dans la structuration des coopératives agricoles et l'accompagnement dans l'accès aux marchés aux fins d'appropriation ; et la mise à leur disposition d'une information complète et de qualité sur la création des micros entreprises agricoles et non agricoles locale).

Produit 2 : L'accessibilité aux marchés et aux infrastructures de base est améliorée et permet la création d'emplois temporaires pour les personnes affectées par le conflit (déplacés, retournés, et victimes de violences...)

Activité 3.2.1. Mobilisation communautaire des personnes affectées par le conflit et identification des infrastructures d'intérêt commun à réhabiliter ;

Activité 3.2.2: Réhabilitation des routes des dessertes agricoles pour l'accès aux marchés par les communautés affectées et les parties prenantes au conflit ³¹ ;

Activité 3.2.3 : Réhabilitation/construction des infrastructures de stockage et d'écoulement des produits agricoles identifiés par les communautés affectées et les parties prenantes au conflit ;

Activité 3.2.4 : Structuration des coopératives agricoles et accompagnement dans l'accès aux marchés et mise à contribution des partenaires divers et appui à l'écosystème local et renforcement des capacités ;

Activité 3.2.5 : Appui à la création des micros entreprises agricoles et non agricoles locale.

Produit 3 : La productivité des agriculteurs/trices est améliorée par l'adoption des meilleures pratiques agricoles afin de réduire les tensions liées à la rareté des ressources

Activité 3.3.1 : Identification participative des chaînes des valeurs porteuses dans les zones ciblées en faveur des personnes touchées par les conflits ;

³⁰ Cet objectif et ses activités ne sont pas financés directement sur ce projet ; des ressources extérieures doivent être ajoutées et des synergies doivent être faites entre les activités afin de pouvoir les réaliser.

³¹ Les activités 3.2.2 et 3.2.3 sont réalisées en synergie avec les activités développées dans le produit 1 afin de répondre aux besoins exprimés par les populations et dans un objectif de renforcer les liens de confiance entre les institutions et les citoyens. Des passerelles peuvent également être établies avec l'axe d'intervention 2 et le produit relatif aux mécanismes de réparation.

Activité 3.3.2: Diagnostic des filières sélectionnées et évaluation des solutions permettant l'écoulement aux marchés ;

Activité 3.3.3 : Aménagement des terrains et gestion des bassins versants et des infrastructures de gestion de l'eau ;

Activité 3.3.4 : Accompagnement pour la diffusion des meilleures pratiques agricoles de cultures, de conservation et de transformation ;

Activité 3.3.5: Dotation des matériels et intrants agricoles et dotation des outils de surveillance climatiques (Kit météorologiques) et pédologiques ;

Activité 3.3.6: Activités d'élevage au bénéfice des ménages, y inclus des jeunes au Kasai Central.

Produit 4 : Les populations affectées par le conflit (en priorité les déplacés, les retournés et les victimes), en particulier les femmes et les jeunes, ont accès aux services financiers de proximité grâce à une meilleure structuration en groupe d'épargne (MUSO/AVEC)

Activité 3.4.1 : Sensibilisation communautaire pour la constitution des MUSO ;

Activité 3.4.2 : Structuration et Formation des animateurs endogènes sur les techniques et outils pour la mise en place et accompagnement de groupes d'épargne ;

Activité 3.4.3 : Appui aux radios communautaire et à la cohésion sociale³² ;

Activité 3.4.4: Formation/accompagnement des MUSO sur les thématiques de l'éducation financière, la gestion financière, la gestion de réunions, ainsi que sur des thèmes transversaux (leadership, prévention de conflits, nutrition, etc) ;

³² Cette activité est menée en synergie avec les activités de Search For Common Ground qui a des partenariats directs avec les radios communautaires. Les acteurs de cette activité communiquent avec Search les contenus des messages à diffuser.

B. Cadre de résultat (Annexe B)

C. Théorie du changement du projet

La théorie du changement sous forme de schéma est jointe en annexe (cf. fichier Excell)

Niveau produit (Output)

- ⇒ Si les capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles des acteurs de la chaîne pénale (police – justice – pénitentiaire) sont renforcées, alors les institutions et les acteurs de la chaîne pénale sont plus performants opérationnellement et qualitativement. Une amélioration de l'efficacité conduit à l'accroissement de la légitimité et de la confiance des citoyens dans leurs institutions.
- ⇒ Si une large partie de la population est informée sur ses droits et les mécanismes de protection et est appuyée pour les actionner, alors la réalisation et la protection des droits humains sont améliorées et préviennent ainsi la répétition de crimes internationaux et/ou graves.
- ⇒ Si les communautés et familles des victimes connaissent la vérité sur les violations commises et bénéficient des mesures de réparations alors elles peuvent s'engager dans des dialogues inclusifs qui contribuent à la résolution pacifique des conflits.
- ⇒ Si les espaces de dialogue intercommunautaire et avec les autorités étatiques sont renforcés, alors les structures communautaires vont transformer leurs pratiques et s'engager dans la résolution des conflits et la médiation.
- ⇒ Si les opportunités économiques de la population (particulièrement des jeunes et des femmes) sont améliorées et que les bénéficiaires sont mieux structurés, alors ils vont modifier leurs pratiques et assurent leur réinsertion socioéconomique.
- ⇒ Si les individus bénéficient d'opportunités économiques durables, alors l'attraction de rejoindre les rangs d'un groupe armé est réduite.
- ⇒ Si les populations et les institutions s'engagent communément à réhabiliter les infrastructures, alors les infrastructures seront fonctionnelles et des emplois temporaires seront créés. Les routes de desserte agricole semblent être des véritables goulots d'étranglement pour l'évacuation des produits agricoles. Les travaux réalisés en HIMO permettront d'ouvrir les bassins de productions aux marchés locaux.
- ⇒ Si les communautés s'engagent dans des échanges commerciaux intercommunautaires, alors des liens d'interdépendance seront établis et diminueront les incitants à s'engager dans un conflit violent.

Niveau Résultat (Outcome)

- ⇒ Si les acteurs de la chaîne pénale, les structures communautaires changent leurs pratiques dans le domaine de la résolution de conflit, alors la collaboration entre les parties prenantes à la résolution de conflit est améliorée, la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux et/ou grave et l'accès à la justice au sens large sont efficaces.
- ⇒ Si les MARCs et leurs décisions sont officiellement reconnus et si les structures de médiation sont renforcées et inclusives, alors les tensions entre les pouvoirs coutumiers et les autorités étatiques diminuent et les différends font l'objet de discussions politiques et de négociations pacifiques.
- ⇒ Si les communautés sont informées et a même de revendiquer démocratiquement leurs droits et les mécanismes communautaires, qui permettent de prévenir et de gérer pacifiquement les conflits sont en place, alors la coexistence communautaire et ethnique et la relation de confiance citoyen-institution sont renforcées.

- ⇒ Si les relations inter-communautaires et institutions-communautés sont renforcées, alors les populations peuvent identifier de manière non-violente, démocratique et participative leurs besoins socioéconomiques prioritaires et déterminer inclusivement l'approche à adopter pour y répondre en tenant compte des ressources limitées.
- ⇒ Si les priorités sont identifiées, des stratégies de réponses sont définies et les populations améliorent leur productivité grâce à un accès facilité aux infrastructures communautaires et des emplois temporaires, alors les échanges commerciaux et les revenus des individus et des communautés augmentent et des liens d'interdépendances inter/intracommunautaires sont créés contribuant à la stabilisation/pacification de la province.

Niveau Impact (Impact)

- ⇒ Si les communautés affectées par le conflit trouvent satisfaction dans la complémentarité des mécanismes de justice transitionnelle et de relèvement socioéconomique et développent des structures fortes de collaboration permettant d'assurer une coexistence pacifique, alors les vulnérabilités individuelles et les actes de violence diminuent et la confiance de la population dans les institutions étatiques augmente. L'ensemble de ces facteurs contribue à l'amélioration de la cohésion sociale et économique et à la pacification de la province du Kasai Central.

D. Stratégie de mise en œuvre du projet

La stratégie programmatique du projet se décompose en trois axes d'intervention complémentaires qui visent à adresser les différentes dynamiques et causes structurelles du conflit au Kasai Central. Il s'inscrit dans une approche œuvrant au niveau institutionnel, communautaire et individuel. Les principes du 'Do No Harm' ont été intégrés dans l'élaboration de la stratégie et guident la mise en œuvre de ce projet. Il est également important de souligner que l'ensemble des parties prenantes au projet (autorités provinciales et locales, institutions judiciaires et sécuritaires, chefs coutumiers et communautaires, ONGs, organisations de la société civile...) auront l'occasion de participer activement à la mise en œuvre du projet, notamment au moment de la planification annuelle.

La complémentarité entre les trois axes d'intervention renvoie au cœur de la stratégie d'intervention afin d'atteindre l'objectif global de renforcer la cohésion sociale entre les communautés affectées par le conflit. Ce projet pilote est mis principalement en œuvre dans la province du Kasai Central, épice de l'un conflit complexe et multidimensionnel. En raison des réalités administratives et communautaires, le projet peut également étendre certaines de ses interventions au niveau de la province du Kasai.

Par ailleurs, comme l'ensemble des aides aux Etats fragiles, le projet se doit d'être suffisamment souple et flexible de façon à profiter des occasions propices et à pouvoir répondre aux évolutions rapides et/ou non prévisibles de la situation sur le terrain. La mise en œuvre concrète du projet répond à plusieurs dynamiques décrites ci-dessous.

1. Amélioration des performances : Renforcement des capacités des acteurs

Les activités de renforcement des capacités sont souvent limitées à des formations « ad hoc » (input based) qui ne poursuivent pas des résultats de développement (output based). La mise en place de ce modèle passera par plusieurs phases afin de s'assurer de la participation des bénéficiaires et de l'appropriation du processus de développement des capacités. Le projet veillera à mettre en place un développement des capacités en fonction de la matrice ci-dessous :

	Création de la capacité	Utilisation de la capacité	Rétention de la capacité
Niveau institutionnel	Développement de politiques, réglementation et règles adéquates et relations avec les autres institutions	Contrôle du respect des politiques, réglementation et règles	Adaptation régulière des politiques, des réglementations et des règles
Niveau organisationnel	Etablissement de structures, de processus et de procédures efficaces (Financier, RH, ICT, S&E, Formation, GED, Audit, contrôle qualité) et les outils de travail (équipement, infrastructure, véhicule)	Intégration de nouveaux processus et procédures dans le travail quotidien	Adaptation régulière des structures, des processus et des procédures
Niveau individuel	Développement de savoir-faire, de connaissances, de compétences et d'attitudes	Application du savoir-faire des connaissances, des compétences et des attitudes	Réduction de perte de personnel compétent et facilitation du transfert de savoir-faire et de connaissance dans l'organisation

Afin de maximiser l'appropriation du projet et la pérennisation des actions, le projet, en particulier l'axe d'intervention 1, s'aligne sur le PAP de la mise en œuvre de la PNRJ qui correspond au cadre d'actions pour l'ensemble des acteurs judiciaires. En outre, le PNUD participe régulièrement aux différents mécanismes de coordination et de suivi de la mise en œuvre du PAP, notamment aux Groupes Thématiques. Ainsi, les actions menées et les résultats obtenus au Kasai Central seront répercutés à Kinshasa afin d'assurer une coordination efficace de l'intervention (notamment avec d'autres potentielles activités) et une appropriation des enjeux du projet par l'ensemble des acteurs nationaux.

Certaines décisions stratégiques prises à Kinshasa peuvent avoir des conséquences directes sur le projet, notamment en termes de nomination des magistrats ; par conséquent il est important que les autorités centrales soient impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Pour ce qui est de l'appui aux petits fermiers agricoles, il s'agira de diffuser les meilleures pratiques agricoles dans des champs communautaires afin que cela soit diffusé au niveau des champs individuels. Un accompagnement technique sera également requis afin de s'assurer que les bénéficiaires mettent en pratique les différents procédés.

2. Appropriation des interventions et des acquis du projet par toutes les parties prenantes

Le Kasai Central est aujourd'hui dans une phase de transition nécessitant encore un appui à court terme (afin de satisfaire des besoins urgents non pris en charge par le gouvernement) mais permettant déjà un appui à long terme (afin de viser un développement structurel de la capacité des institutions qui prendront en charge les besoins). En suivant cette logique, le projet cherche tout d'abord à répondre aux besoins essentiels et urgents mais souhaite également s'inscrire dans une perspective de long terme et une vision structurelle de processus de développement coordonné.

Ainsi, dans une perspective d'appropriation et de pérennisation des interventions du projet et des résultats par les acteurs nationaux, il est particulièrement important d'assurer une communication permanente avec toutes les parties prenantes du projet. Il s'agit tout d'abord de présenter et d'expliquer le projet, sa stratégie, ses interventions et les objectifs poursuivis aux autorités, aux communautés et à l'ensemble des populations afin de garantir leur adhésion. Une bonne communication permettra de mitiger le risque des spoilers ainsi que de limiter les attentes des populations. Pendant toute la mise en œuvre des activités, le projet doit entretenir une communication continue avec les autorités, les bénéficiaires et les communautés afin de gérer efficacement les attentes de chacun.

La transparence et la redevabilité envers les populations locales contribueront à l'atteinte des résultats ainsi qu'à leur pérennité. En effet, il s'agit également d'assurer l'appropriation des activités et de la stratégie par l'ensemble des parties prenantes.

3. Transversalité de la dimension genre

Les aspects liés au genre ne font pas l'objet d'un produit spécifique, mais sont transversaux à l'ensemble des activités et objectifs du projet. Une attention particulière sera portée aux femmes et aux jeunes dans toutes les activités prévues par le projet.

Premièrement, le projet veille à garantir une participation active et effective dans toutes les activités menées. Par exemple, les formations prévues tant au niveau des institutions judiciaires que des coopératives agricoles, les femmes sont désignées afin de renforcer leurs capacités. De même, au niveau des institutions judiciaires, des modules liés à l'analyse du cadre légal national et international garantissant l'égalité entre les sexes et la lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles et basées sur le genre sont ajoutés.

Les activités de sensibilisation de la population intègrent également des modules sur la place de l'égalité entre les sexes et la place de la femme dans la société congolaise ainsi que la promotion de la masculinité positive. Ils sont également développés en tenant compte du contexte socioculturel spécifique au Kasaï Central afin de maximiser l'impact des messages diffusés.

En outre, les activités portant sur le soutien et l'accompagnement aux acteurs intervenants dans les mécanismes de résolution de conflits s'efforcent de faire la promotion de la place des femmes dans ces dispositifs. Il est prévu de conditionner certains appuis à la participation des femmes dans les mécanismes de résolution de conflit ainsi que d'assurer que certaines pratiques sociales développées au sein des MARC qui peuvent être discriminatoires soient abolies.

Deuxièmement, en complémentarité avec le projet Lutte contre les Violences Basées sur le Genre – JAD, ce projet porte une attention particulière à la lutte contre l'impunité en matière de violences sexuelles et basées sur le genre liées au conflit. En effet, des synergies seront établies entre les deux programmes au niveau de l'assistance judiciaire/juridique et de la réinsertion socioéconomique des survivant(e)s. Il s'agit de maximiser les résultats en matière de lutte contre l'impunité mais également de garantir aux survivant(e)s une prise en charge holistique afin de les accompagner dans la restauration de leur dignité et dans leur autonomisation.

Troisièmement, le projet conduit régulièrement des analyses spécifiques sur l'impact des actions en matière d'égalité entre les sexes. A cette fin, les outils de suivi-évaluation sont genrés à travers des indicateurs sensibles au genre et qui sont désagrégés par sexe et par âge.

4. La réhabilitation / construction des infrastructures pour relancer les dynamiques locales

Dans ce contexte post-conflit où les destructions ont été nombreuses, les communautés font face à des défis particulièrement importants et des besoins énormes. La destruction d'infrastructures communautaires et l'abandon de certaines activités agricoles en raison de l'insécurité a plongé les populations dans une très grande précarité. Il apparaît crucial de pouvoir reconstruire/réhabiliter des infrastructures communautaires rapidement afin de fournir aux communautés les services sociaux élémentaires et ainsi de relancer l'économie locale.

Il s'agit d'un investissement important en matière de reconstruction/réhabilitation d'infrastructures ainsi que de micro-subsidies aux entreprises locales afin de relancer l'économie. Cet investissement est contrôlé et réparti sur la durée d'intervention du projet ; il répond à une analyse de la situation économique actuelle et des besoins des populations. En outre, il est en lien avec le processus de réparation et de renforcement du contrôle citoyen sur les politiques publiques.

Afin d'assurer la pertinence des activités et leurs impacts, le projet mène régulièrement des analyses économiques de la province du Kasai Central afin d'ajuster ses interventions.

5. Synergies et coordination de l'intervention

Comme mentionné précédemment, le projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central n'intervient pas de manière isolée dans la province du Kasai Central. Il est en interaction avec et s'inscrit en complémentarité avec d'autres interventions menées par le PNUD, le BCNUDH et la MONUSCO ainsi que d'autres acteurs internationaux. Afin de maximiser les résultats transformationnels et les ressources disponibles, il est particulièrement crucial d'assurer une coordination et communication effective entre les différents acteurs et les différents programmes mis en œuvre dans la province du Kasai Central.

Des mécanismes de pilotage, de suivi et de coordination sont développés au niveau du Bureau de Kananga et également de Kinshasa afin de garantir le partage d'information et le développement de synergies fructueuses entre les différents programmes d'intervention. En effet, les activités liées au renforcement des capacités des institutions judiciaires, notamment de l'assistance judiciaire, ainsi qu'à la relance de l'économie locale doivent être coordonnées avec les interventions du programme conjoint Lutte contre les Violences Basées sur le Genre – JAD.

En outre, les outils de suivi et d'évaluation mis en œuvre dans le cadre du projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai Central ainsi que les mécanismes de pilotage sont des instruments fondamentaux afin d'assurer la complémentarité entre les trois axes d'intervention et par conséquent la cohérence de l'intervention. Des réunions régulières de coordination entre les différentes parties au projet sont prévues afin de partager les avancées réalisées et de planifier de manière commune les activités, notamment pour faire le lien entre les activités de réhabilitation des infrastructures et le processus de réparation.

Lors du démarrage de la mise en œuvre du projet, l'ensemble des parties prenantes discutent d'un chronogramme de mise en œuvre des activités afin de tenir compte également des résultats obtenus par certaines interventions et ensuite bâtir dessus pour les suivantes. Par exemple, certaines activités de réhabilitation/reconstruction des infrastructures communautaires peut être légèrement décalées dans le temps afin que les populations aient reçu une première formation en audit social et que les premières consultations pour les réparations aient lieu.

6. Zones géographiques proposés

Même si ce conflit s'est propagé à l'ensemble de la région du Kasai et a des ancrages également dans les provinces environnantes, ce projet entend se focaliser sur la province du Kasai Central car cette province a été au cœur du conflit avec une très forte intensité des combats entre les différentes parties prenantes. Le choix de la zone d'intervention prend également en compte la carte judiciaire de l'ancienne province du Kasai Oriental ainsi que la présence physique des agences d'exécution. En outre, en raison de la durée du projet et de ses ressources financières, il s'est agi de concentrer les ressources sur une province en particulier afin de maximiser les résultats et leur pérennisation.

Sous la supervision de la MONUSCO, des études sont en cours afin de déterminer les zones précises selon les critères de présence de violence, de vulnérabilité, et d'accessibilité aux territoires, en termes de sécurité. Ces analyses prennent également en compte directement les facteurs structurels du conflit, les besoins des populations et la volonté des acteurs communautaires et politiques à agir conjointement. En effet, la MONUSCO apportera un soutien en termes d'analyses politique et de risques afin de faciliter la mise en œuvre des activités et d'assurer la pertinence des interventions. Ce processus sera réalisé en étroite collaboration avec les autorités provinciales et locales afin d'assurer une bonne réception du projet et son appropriation par les autorités et les populations.

L'ensemble de ces analyses et le maintien d'une étroite collaboration ainsi que d'une communication permanente entre toutes les parties prenantes au projet garantissent une compréhension commune de la visée et portée du projet et mitigent également les risques liés aux 'peace spoilers'.

7. Bénéficiaires du projet

L'ensemble de la population du Kasai Central, les structures communautaires et les institutions sont les bénéficiaires directs et indirects des activités du projet. En effet, il s'agit de renforcer les mécanismes communautaires ainsi que les institutions étatiques afin de pacifier la province et de poser les fondements pour une paix et un développement économique durable.

Une attention particulièrement est portée aux femmes et aux jeunes et à leurs besoins spécifiques. Il sera également question de cibler les victimes de crimes internationaux et/ou graves ainsi que les personnes retournées.

Axe d'intervention	Bénéficiaires directs et indirects
<i>Axe d'intervention 1 – La justice pénale comme vecteur de paix sociale : Lutte contre l'impunité et restauration de l'Etat de droit</i>	Les institutions judiciaires de la province du Kasai Central : <ul style="list-style-type: none">• 1 Commissariat provincial et 3 Sous Commissariat ;• 1 Cours, 4 tribunaux et 4 parquets civils et militaires ;• 2 administrations pénitentiaires civiles et militaires ;• 1 Barreau et Corps de défenseurs judiciaires (1) et les OSCs) bénéficient de renforcement de capacités. Les victimes de violations sérieuses de DH sont les bénéficiaires directes de l'assistance judiciaire et de l'accompagnement juridique notamment les groupes vulnérables. <ul style="list-style-type: none">• 1200 femmes ;

	<ul style="list-style-type: none"> • 700 enfants victimes de violences ; • 300 enfants en conflit avec la loi. <p>L'ensemble de la population bénéficie de la lutte contre l'impunité et du renforcement des capacités de la chaîne pénale dans sa globalité.</p>
<p><i>Axe d'intervention 2 – Vérité, reconnaissance et dialogue : les fondements de la réconciliation intercommunautaire</i></p>	<p>Le processus d'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation est appuyé à travers l'identification des membres, la définition du mandat. Les capacités techniques et logistiques sont renforcées.</p> <p>Les communautés victimes des crimes commis bénéficient des programmes de réparations.</p> <p>Les journalistes et les radios communautaires bénéficient de renforcement de capacités.</p> <p>360 jeunes sont mobilisés à travers 30 clubs d'écoute ;</p> <p>40 Comités Locaux de Paix et Développement sont appuyés.</p> <p>500 000 personnes bénéficient d'un accès facilité aux informations relatives à la transformation des conflits et la médiation ainsi qu'à la justice transitionnelle. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des femmes et des jeunes.</p> <p>Les institutions et organisations impliquées dans le projet sont formées sur les principes/mécanismes de la justice transitionnelle et leur adaptabilité</p> <p>L'ensemble de la population bénéficie des activités de médiation et de renforcement des espaces de dialogue qui contribuent à faciliter la coexistence pacifique</p>
<p><i>Axe d'intervention 3 – Relance de l'économie locale et réintégration socioéconomique des individus et communautés affectés par le conflit</i></p>	<p>5 000 ménages du Kasai Central bénéficient des activités de réinsertion socioéconomiques et de la réhabilitation des infrastructures.</p> <p>800 personnes affectées par le conflit bénéficient d'emplois temporaires. Leur identification se fait en lien avec les populations ciblées dans les activités des axes 1 et 2, c'est-à-dire les victimes de crimes internationaux et/ou sérieuses violations des droits de l'homme ainsi que les personnes les plus vulnérables.</p> <p>Les organisations de la société civile et les ministères/ divisions provinciaux bénéficient de formation en Droits économiques, sociaux et culturels (DESC) et approche basée sur les droits humains (ABDH) ainsi que sur les techniques et mécanismes d'audit social.</p> <p>Les communautés affectées par le conflit œuvrent à la reconstruction/réhabilitation des infrastructures communautaires, en particulier des routes de desserte agricole. Cet engagement commun</p>

	<p>permet de restaurer des relations sociales entre les communautés et de relancer l'économie locale à travers les échanges commerciaux. Le choix des infrastructures réhabilitées s'effectue en lien avec le processus de réparation et des consultations publiques afin de répondre aux besoins exprimés et de consolider la cohésion sociale intra- et intercommunautaire.</p> <p>2 coopératives et 10 micro-entreprises sont appuyées afin de contribuer à l'augmentation des échanges commerciaux intercommunautaires dans la province.</p> <p>1 000 petits fermiers, directement affectés par le conflit, dont 60% de femmes, bénéficient d'un encadrement afin d'améliorer leur productivité.</p> <p>4 000 individus, membres des communautés affectées par le conflit, dont 60% de femmes, sont membres des MUSO et bénéficient de ces groupements. Les individus ciblés dans l'axe 3 sont déjà bénéficiaires de certaines activités mises en œuvre dans l'axe 1 et 2, notamment les victimes de crimes internationaux.</p> <p>De manière globale, les communautés et individus ciblés par l'axe d'intervention 3 sont les mêmes que pour les axes d'intervention 1 et 2. Ces activités de réinsertion socioéconomique sont en lien direct avec le processus judiciaire et plus spécifiquement de réparations. Ainsi, les victimes de crimes internationaux identifiées peuvent être les principales bénéficiaires des activités de développement économique.</p>
--	---

IV. Gestion du projet et coordination

A. Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assure la coordination globale du projet. Le projet est décliné en plusieurs objectifs qui seront mis en œuvre par des acteurs différents :

- *Axe d'intervention 1* : Le PNUD est responsable de la mise en œuvre de cet objectif spécifique en raison de son expertise et de son expérience la mise en œuvre de plusieurs projets de réforme de la Justice et de la police dans les provinces de la RDC. Certaines activités seront conjointement mises en œuvre avec le BCNUDH.
- *Axe d'intervention 2* : Le BCNUDH est responsable de la réalisation des deux premiers produits qui répondent directement de son mandat de protection des Droits de l'Homme. L'ONG Internationale Search For Common Ground prend en charge les deux produits suivant en raison de sa longue expérience avec les communautés et notamment les radios communautaires sur le dialogue pour la paix. Le PNUD travaillera sur le produit relatif aux MARC
- *Axe d'intervention 3* : Il est sous la responsabilité du PNUD qui est spécialisé sur les programmes de relèvement communautaire. Un partenariat avec Caritas Kananga sera établi

étant leur bonne connaissance du terrain. Ils seront responsables de la réhabilitation des routes de dessertes agricoles mais également de la création des MUSO et le reste des activités seront mis en route directement par le PNUD.

De manière pratique, l'ensemble des agences de mise en œuvre disposent d'un Bureau terrain à Kananga avec une équipe qui peuvent notamment apporter l'appui logistique, financier et administratifs aux experts de mise en œuvre spécifiquement recrutés dans le cadre de ce projet.

B. Gestion du projet et coordination

1. Comité de pilotage

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de Pilotage sera mis en place. Il est présidé par un représentant du Ministère national du Plan et le secrétariat est assuré par le PNUD. Il est composé de représentants du Ministère de la Justice, du STAREC (Coordination Nationale et Provinciale), du Gouvernement provincial (Plan, Justice, Intérieur, Genre-Famille et Enfant), du Barreau, de la société civile, du PNUD, du BCNUDH, de Caritas, de SFCG et de la MONUSCO. Afin d'assurer une coordination optimale entre les activités du programme et celles des autres partenaires dans le même domaine, le comité de pilotage pourra associer dans ses délibérations d'autres partenaires si nécessaire.

Ses membres se réuniront sur une base trimestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Le Comité de Pilotage a pour tâches :

- L'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication ;
- Le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du projet ;
- La coordination et harmonisation des actions ;
- L'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- La vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels ;
- Le suivi et l'assistance nécessaire à la mise en œuvre des recommandations adoptées lors de la Conférence de Paix de Septembre 2017 ;
- De plus, le Comité de Pilotage agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

2. Réunions techniques

Afin d'assurer la coordination des activités et la mise en œuvre cohérente de la stratégie d'intervention du projet, des réunions de coordination techniques seront organisées à Kananga. Elles se tiendront au minimum une fois par mois et seront convoquées et présidées par le représentant du PNUD. Les réunions techniques sont composées du Coordinateur du projet et de toute l'équipe de gestion du projet (experts du PNUD, BCNUDH, SCFG) ainsi que du Coordinateur Provincial du STAREC, des experts de la MONUSCO et des représentants des organisations et institutions bénéficiaires (Gouvernement provincial, administrations provinciales, institutions judiciaires, ONGs locales...).

Elles porteront sur :

- Le suivi du plan de travail ;
- La coordination et l'harmonisation des actions ;
- La formulation des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

3. *Equipe de gestion*

Le projet est géré par un Coordonnateur(trice) de projet basé(e) à Kananga, recruté par le PNUD. Il/Elle assure la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le Comité de Pilotage. Le Coordonnateur(trice) est l'expert(e) juriste spécialisé(e) sur les questions de renforcement de la chaîne pénale, lutte contre l'impunité et des MARC. Il/elle est assistée par un(e) expert(e) en suivi-évaluation qui couvre l'ensemble des activités et des axes d'intervention du projet. Il/Elle travaille en collaboration étroite avec les agents de mise en œuvre et de suivi/évaluation des agences partenaires. En outre, il bénéficie de l'assistance et de l'expertise des piliers en matière de gouvernance judiciaire et de relèvement économique du Bureau PNUD de Kinshasa.

Les activités confiées au PNUD dans l'axe d'intervention 1 et 2 sont confiées à la gestion de l'expert(e) juriste spécialisé(e) sur les questions de renforcement de la chaîne pénale, lutte contre l'impunité et des MARC qui peut solliciter l'assistance de l'associé juriste présent à Kananga dans le cadre du projet JAD. L'axe d'intervention 3 sous la gestion du PNUD est confié à un(e) expert(e) relèvement communautaire et agrobusiness.

Pour la mise en œuvre des activités sous sa responsabilité, le BCNUDH prévoit le recrutement d'un Associé au programme (SC-7) et d'un expert (SC-9) sur les questions de justice transitionnelle et protection des droits de l'homme.

Pour la mise en œuvre des activités du projet PBF au Kasaï Central, Search For Common Ground prévoit de recruter un manager de programme qui sera assisté de deux assistants de projet. Ils bénéficient également de l'assistance et de l'expertise des autres membres du Bureau Pays de Search for Common Ground en RDC. Ils sont tous spécialistes en résolution de conflit et ont une large expérience à travailler avec les structures communautaires de résolution et de transformation de conflit ainsi qu'avec les radios communautaires.

4. *Assurance qualité*

Le rôle d'assurance qualité revient au Comité de Pilotage du projet, ce dernier le délègue à l'unité suivi évaluation du bureau pays conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Pour plus d'indépendance, cette entité relève directement du Directeur Pays Adjoint Programme et n'est pas impliquée dans la mise en œuvre. Le projet prévoit une évaluation finale indépendante et extérieure à la fin de sa mise en œuvre afin d'évaluer les résultats obtenus par le projet.

Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées. Un budget spécifique a été défini pour les activités de suivi-évaluation. En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet afin de garantir l'atteinte des résultats prévus.

Le STAREC, au niveau national et provincial, joue également un rôle dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet conjoint. A travers des missions de suivi et sa participation

aux différents organes de coordination, le STAREC évalue la progression du projet dans l'atteinte des résultats en matière de stabilisation et facilite la coordination entre les différentes interventions ayant lieu dans la zone.

5. Budget

Le projet dispose d'un budget total de 3 500 000 USD pour une période de deux ans. Les répartitions budgétaires ont suivi les principes suivants.

Chaque agence de mise en œuvre a déterminé son budget programmatique et opérationnels selon l'enveloppe qui lui a été attribué.

CLE DE REPARTITION BUDGETAIRE PAR AGENCES/ORGANISATION								
		PNUD		BCNUDH		SCFG		Total
<i>Programmatique</i>	72%	\$ 1 748 975,00	70%	\$ 408 846,73	52%	\$ 254 328,61	\$ 2 412 151,04	
<i>Opérations & Fonctionnement</i>	12%	\$ 300 000,00	18%	\$ 105 000,00	36%	173 877,00	\$ 578 877,00	
<i>S&E (7,5%)</i>		\$ 210 800,00		\$ 28 200, 00		\$ 23 500,00	\$ 262 500,00	
<i>Communication (0,5%)</i>		\$ 12 000,00		\$ 3 000,00		\$ 2 500,00	\$ 17 500,00	
<i>GMS</i>	7%	\$ 159 024,30	7%	\$ 38 153,27	7%	\$ 31 794,39	\$ 228 971,96	
TOTAL		\$ 2 430 800,00		\$ 583 200,00		\$ 486 000,00	\$ 3 500 000,00	

Suivi – Evaluation : 7,5% du budget total a été alloué aux activités de suivi-évaluation pour le projet soit un total de 262 500 USD. 37% de ce budget revient à la coordination du programme (PNUD) pour les activités générales de suivi et évaluation comme l'évaluation finale, les sondages de perceptions et l'organisation des Comités de pilotage et technique. 21% du budget de Suivi & Evaluation est confié aux agences de mises en œuvre pour réaliser leurs propres activités de suivi et évaluation. Enfin, 42% correspond à des activités de suivi et évaluation ainsi que de coordination menées conjointement avec le STAREC qui joue son rôle de par son mandat découlant de l'Ordonnance N°14/014 du 14 Mai 2014 modifiant et complétant l'Ordonnance N°09/051 du 29 Juin 2009 portant institution, organisation et fonctionnement d'un Programme de Stabilisation et de Reconstruction des Zones sortant de Conflits Armés.

Communication : chaque agence alloue 0,5% de son budget global pour les activités de communication. Le budget total de communication s'élève ainsi à 17 500 USD.

GMS : Les GMS s'élèvent à 7% et sont répartis au prorata de l'enveloppe budgétaire allouée à chaque agence de mise en œuvre.

La répartition budgétaire désagrégée par axes d'intervention et activités est disponible en annexe de ce document.

B. Gestion du risque

Nature du risque	Impact & Probabilité	Stratégie de mitigation
<p><i>Dégradation du contexte sécuritaire</i></p> <p>La réactivation de milices et d'activités armées correspondent à un risque majeur pour le Kasai Central. L'ensemble de la province se retrouve dans un contexte d'insécurité généralisée. Cela met en péril la cohésion des relations sociales entre les communautés.</p> <p>Le contexte électoral de l'année 2018 contribue à l'instabilité politique et à l'aggravation des tensions sociales.</p>	<p>Une insécurité grandissante en raison de l'activisme de peace spoiler est un frein à la mise en œuvre des interventions du projet et contribue à exposer les populations à des violences et des violations sérieuses des droits de l'homme.</p> <p>Impact : élevé Probabilité : moyenne</p>	<p>Grâce au soutien de la MONUSCO, le projet effectuera un monitoring sécuritaire constant et redéploiera si nécessaire le projet sur d'autres zones non touchées par les conflits. L'équipe du projet est en communication constante avec les différentes institutions partenaires, les communautés et les bénéficiaires du projet afin de monitorer les risques sécuritaires et d'alerter sur les prémices d'une reprise de violence et également de mitiger ces éléments.</p>
<p><i>Aggravation de la situation socio-économique</i></p> <p>Depuis 2014, l'économie est particulièrement faible conduisant à une immense précarité des populations. Cela conduit à des tensions sociales entre les communautés en raison de la rareté des ressources.</p> <p>En outre, le manque d'opportunité de développement, particulièrement pour les jeunes, est un facteur de recrutement par les milices et les groupes armés.</p>	<p>L'absence de ressources socioéconomiques contribuent à nourrir le conflit au Kasai Central. La rareté des produits de base et des ressources créent des tensions entre les communautés. L'absence de perspectives de développement est un des facteurs de recrutement de nombreux jeunes dans certains groupes armés.</p> <p>La mise en œuvre des activités du programme peut être ralentie et compliquée en raison de la situation économique complexe.</p> <p>Impact : moyen Probabilité : moyenne</p>	<p>Le projet assurera une analyse régulière de la situation économique de la province ainsi que de ses dynamiques afin de permettre un relèvement économique durable de la province et de réduire la vulnérabilité des populations affectées par le conflit ainsi que le risque de reprise des violences. Le projet vise à redynamiser l'économie locale à travers l'appui à des activités génératrices de revenus, l'amélioration de la productivité et l'appui à des structures communautaires. Les populations les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, seront principalement ciblées par le projet afin de réduire les vulnérabilités auxquelles elles sont exposées et de contribuer à leur développement et autonomisation.</p>

<p><i>Insuffisante adhésion et manque de capacités des institutions nationales, provinciales et locales à réaliser les objectifs du projet</i></p> <p>Le changement de gouvernement et/ou de la configuration politique actuelle du pays peuvent entraîner des remaniements à tous les niveaux de l'exécutif avec un impact sur les dynamiques de leadership et d'influences positives de certains acteurs impliqués dans la pacification du Kasai Central.</p> <p>Les infrastructures et les institutions ont été particulièrement affectées par le conflit diminuant sérieusement leurs capacités à remplir leurs obligations.</p>	<p>Le projet suit une approche d'appui institutionnel ; de nombreuses interventions et résultats dépendent de la volonté politique et des capacités techniques et organisationnelles des institutions. L'adhésion des autorités nationales, provinciales et locale aux objectifs poursuivis par le projet et leur engagement dans leur réalisation sont essentielles pour l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p>Les institutions font face à un manque de ressources humaines et de capacités techniques et organisationnelles afin de mener à bien leurs mandats ce qui complique la mise en œuvre des interventions et l'atteinte des résultats du projet.</p> <p>Impact : moyen Probabilité : moyenne</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les institutions dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p> <p>L'alignement de la stratégie du projet sur le PAP et la PNRJ favorise une appropriation des enjeux et des résultats par les acteurs nationaux. En outre, les résultats obtenus et les activités mises en œuvre sont partagées régulièrement au sein du Groupe Thématique et des différents outils de suivi de la mise en œuvre du PAP.</p> <p>Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.</p> <p>Des activités de renforcement de capacités des administrations et des institutions sont prévues afin d'assurer la pérennisation des acquis.</p>
<p><i>Non adhésion des autorités politiques à la mise en œuvre de la Commission Provinciale Vérité & Réconciliation</i></p> <p>L'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation effective et opérationnelle requière l'aval des autorités politiques nationales et provinciales ainsi que des autorités coutumières et des populations. Cette question est</p>	<p>En raison du contexte politique actuel et de la sensibilité de la question, il est possible que le processus d'établissement de la Commission Provinciale Vérité & Réconciliation au Kasai Central soit compliqué voire impossible, car susceptible de raviver les tensions entre les communautés et mettre à mal les actions en cours devant les Cours et Tribunaux.</p>	<p>Suivant une approche de Justice Transitionnelle, le projet vise à soutenir l'établissement d'une Commission Provinciale Vérité & Réconciliation au Kasai Central afin de contribuer à la réalisation du droit à la vérité pour les populations victimes de crimes internationaux et de sérieuses violations des droits de l'homme.</p> <p>L'établissement de cette Commission suivra un processus participatif et inclusif (autorités politiques</p>

<p>particulièrement sensible en raison de sa portée politique et sociale.</p>	<p>Impact : moyen Probabilité : forte</p>	<p>et coutumières, communautés affectées par le conflit) afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes à son travail et son mandat.</p>
<p><i>Résistance de la part des autorités coutumières</i></p> <p>Les autorités coutumières bénéficient d'une grande légitimité et popularité auprès de la population. Certaines autorités pourraient être en désaccord et/ou résister aux objectifs poursuivis par le projet.</p>	<p>De nombreuses activités du projet repose sur l'implication et la participation directe des communautés à travers leurs structures communautaires, leurs leaders communautaires et leurs membres. Si celles-ci refusent ou s'abstiennent de participer, alors l'obtention des résultats escomptés est compromise.</p> <p>Impact : moyen Probabilité : moyenne</p>	<p>Le projet veillera à intégrer dès le début les autorités coutumières, les chefs coutumiers et communautaires dans le lancement du projet mais également dans les processus de suivi-évaluation. Il s'agit d'obtenir des garanties de leur engagement aux côtés du projet dans la poursuite des résultats escomptés.</p> <p>Un partage immédiat, permanent et continu du programme avec les autorités est garanti et leur implication dans la mise en œuvre du programme est assurée.</p>
<p><i>Faible implication des bénéficiaires du projet</i></p> <p>Les infrastructures, les institutions et les relations sociales ont été particulièrement affectées par le conflit diminuant sérieusement leurs capacités à faire valoir leurs droits. L'accès aux services est compliqué et fastidieux ainsi que la confiance entre les institutions et les citoyens est limitée.</p>	<p>Le faible accès des citoyens aux institutions et aux services de bases, notamment aux services juridiques correspond à un frein à la protection et jouissance des droits humains pour les citoyens. En effet, ces derniers ne disposent pas des capacités suffisantes à faire valoir leurs droits ; les populations les plus vulnérables sont d'autant plus pénalisées.</p> <p>Impact : moyen Probabilité : moyenne</p>	<p>L'équipe de la gestion du projet doit veiller à établir un échange régulier avec les bénéficiaires pour leur expliquer les mécanismes et le processus de la gestion du projet afin qu'ils se sentent impliqués et considérés. Le projet doit faire l'objet d'une présentation claire auprès des représentants politiques, administratifs, des chefs coutumiers et des communautés afin d'expliquer clairement les objectifs et les populations ciblées. La communication tout au long de la mise en œuvre du projet est crucial ; la redevabilité du PNUD envers les communautés bénéficiaires est essentielle afin d'assurer une bonne acceptation du projet et de maximiser les résultats souhaités.</p>

C. Suivi/Evaluation

Le rôle d'assurance qualité revient au comité de pilotage du projet, ce dernier le délègue au PNUD qui est en charge de la coordination générale du projet. Le budget du Suivi & Evaluation s'élève à 7,5% du budget global du projet, soit 262 500 USD.

Ce budget permet de couvrir l'ensemble des missions de planification, de suivi et d'évaluation des activités du projet et des partenaires ainsi que la réalisation de sondages de perception auprès des bénéficiaires et des communautés tels que prévu dans le cadre de résultat du projet.

Budget Suivi et Evaluation:		
Total	100%	\$ 262 500,00
S&E au niveau de la Coordination	37%	\$ 98 000,00
<i>Evaluation externe</i>		\$ 50 000,00
<i>Sondages de perception</i>		\$ 26 000,00
<i>Comités de Pilotage & Comités Technique</i>		\$ 22 000,00
S&E au niveau des agences de mise en œuvre	21%	\$ 54 250,00
S&E et Coordination par le STAREC	42%	\$ 110 250,00

Chaque agence est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées.

	PNUD	BCNUDH	SCFG	Total
<i>Budget Global S&E - 7,5%</i>	\$ 180 000,00	\$ 45 000,00	\$ 37 500,00	\$ 262 500,00
<i>Montant S&E coordination - 37%</i>	\$ 67 200,00	\$ 16 800,00	\$ 14 000,00	\$ 98 000,00
<i>Montant S&E agence -21%</i>	\$ 37 200,00	\$ 9 300,00	\$ 7 750,00	\$ 54 250,00
<i>S&E et Coordination par le STAREC - 42%</i>	\$ 75 600,00	\$ 18 900,00	\$ 15 750,00	\$ 110 250,00

En outre, le projet dispose d'un(e) expert(e) en suivi et évaluation qui assure la compilation des informations fournies par les différents partenaires de mise en œuvre. Il/Elle travaille directement avec le/la Coordonnateur(trice) du projet afin de garantir l'atteinte des résultats prévus.

En outre, le STAREC, au niveau national et provincial, remplit également des fonctions de suivi/évaluation et coordination du projet. Les membres du STAREC travaillent en collaboration avec les agences de mise en œuvre afin d'assurer le progrès vers les résultats et la coordination entre les différents acteurs d'intervention. Il contribuera par son expertise aux activités de suivi et de coordination prévues dans le cadre du projet.

Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante :

1. Dans le cadre du cycle annuel

- a. En l'absence de données de référence précises, le projet procèdera à un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de projet le 3ème mois de la mise en œuvre du projet.
- b. Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- c. Un journal des problèmes sera activé et mis à jour par les différentes agences de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- d. Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- e. Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le coordinateur de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.
- f. Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continue au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- g. Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

2. Annuellement

Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée. Sous la direction générale du comité de pilotage, le chef de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsables de la gestion au jour le jour de l'évaluation. L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères : l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité. Cette évaluation finale et les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les autres bureaux de pays du PNUD, les donateurs et d'autres organismes.

D. Stratégie de fin de projet / durabilité

Pour les activités agricoles, les coopératives agricoles permettront de pérenniser l'engagement des membres mais également leur accès au marché. Le partenariat avec les intervenants divers facilitera l'administration des appuis et autres apports selon les demandes des marchés. La structuration des chaînes des valeurs ciblées permettra de consolider les relations d'affaires et l'inclusion des groupes marginalisés et autres victimes des violences. La stratégie de sortie sera élaborée dès la première année de mise en œuvre en se basant sur l'analyse des réalisations et des résultats obtenus.

E. Budget du projet (cf.annexe D)

Le budget détaillé du projet se trouve en annexe D. Il comprend la répartition par agence ainsi qu'une désagrégation par axe d'intervention, produits et activités.

Il faut noter que le budget sera transféré en deux tranches. La deuxième tranche est sujette à l'approbation de Peacebuilding Support Office suite à :

- La démonstration par les entités récipiendaires – à travers l'Entité Coordinatrice du projet – de la dépense ou de l'engagement d'au moins 75% de la tranche précédente par le projet ;
- La soumission de tous les rapports de projet selon les règles PBF dans la période écoulée ;
- La disponibilité des fonds dans le compte de PBF.

IV. ANNEXES

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to

comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project³³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

³³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annex B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)

Annex C: Liste a vérifier pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?			
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?			
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?			
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?			
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t'elle été faite ?			
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?			
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.		N/A	